

Deux grands espaces verts parisiens

Champ de Mars et Champs-Élysées, diagnostic prospectif

1 - Les jardins des Champs-Élysées



Avant-propos

Pièces majeures du paysage de Paris, le Champ de Mars et les jardins des Champs-Élysées sont des espaces verts ouverts au public en permanence. Associés aux monuments emblématiques de la capitale, fortement sollicités par un public nombreux, utilisés pour toutes sortes de grandes manifestations, ils présentent aujourd'hui des dysfonctionnements.

L'étude, inscrite au programme de travail de l'APUR, a pour objectif la réalisation d'un diagnostic prospectif. Elle analyse leur composition et leur paysage, leur fonctionnement et usages, les niveaux de fréquentations et le calendrier événementiel, la qualité des aménagements, et enfin, les modes de gestion en répertoriant les différents acteurs et concessionnaires.

Ce premier document, dédié aux jardins des Champs-Élysées, dégage les principaux enjeux et propose des premiers éléments pour rationaliser la gestion et améliorer la qualité de ces lieux tout en intégrant la forte sollicitation dont ils sont l'objet.

Directrice de la publication : Dominique Alba
Étude réalisée par : François L'Henaff et Yann-Fanch Vauléon
Sous la direction de : Christiane Blancot
Cartographie : Pascale Sorlin, Yann-Fanch Vauléon
Mise en page : Yann-Fanch Vauléon
www.apur.org

Sommaire

A- Deux sites majeurs de Paris

B - Les jardins des Champs-Élysées

1- Un parc reliant des sites prestigieux

Contexte urbain

Structure paysagère et urbaine

Principales composantes du paysage

2 – Accessibilités et fréquentations

Desserte en transports en commun et offre en stationnement

Fréquentations et usages

Principaux flux piétons

3 – Gestion quotidienne du site

4 – Concessions et événements

Concessions et activités

Evènements internationaux et nationaux

5 – Les projets en cours

Annexes

A - Deux sites majeurs de Paris

Des pièces urbaines déterminantes du paysage monumental le long de la Seine

Paris, qui s'est développé sur les rives de la Seine, offre, dans la séquence de l'île de la Cité à la Colline de Chaillot, des grandes compositions urbaines et architecturales ouvertes sur le fleuve, mettant en scène les monuments du Grand Siècle et des Expositions Universelles. Cette armature, structurée par des axes et des perspectives, relie le palais du Louvre à celui l'Institut, le Palais Bourbon à l'église de la Madeleine, l'avenue de Breteuil à l'avenue des Champs-Élysées.

Les deux espaces verts des Jardins des Champs-Élysées et du Champ de Mars s'inscrivent dans ces grandes compositions.

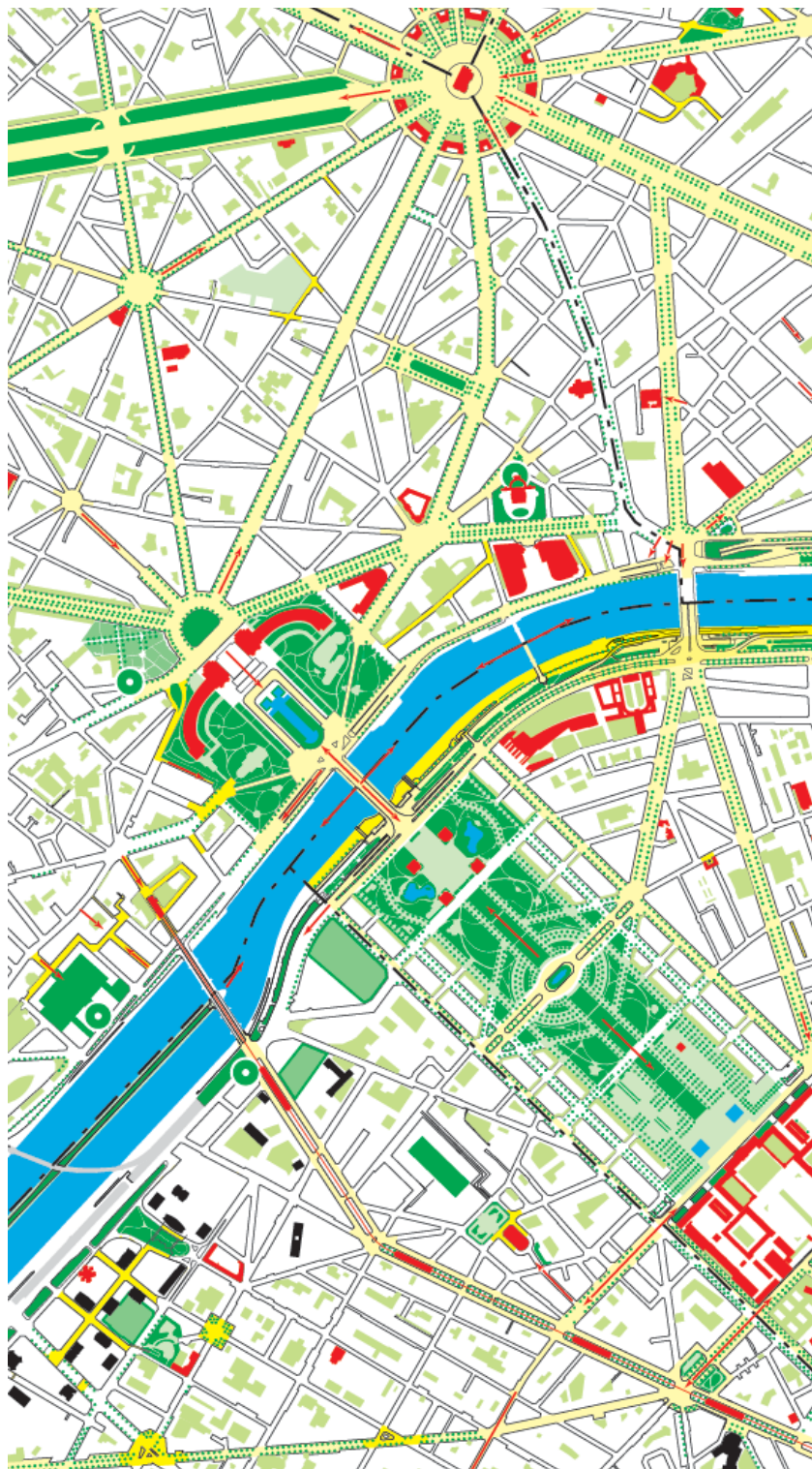
Les Jardins des Champs-Élysées se tiennent à la croisée de deux compositions : sur l'axe est-ouest, le tracé 'Royal' reliant le Palais du Louvre à l'Arc de Triomphe, sur 3 km, et sur l'axe nord-sud, la perspective ouverte entre l'Hôtel des Invalides et les Grand et Petit Palais, par l'esplanade des Invalides et le pont Alexandre III.

Les jardins des Champs-Élysées (30 ha, voirie incluses) présentent des dimensions comparables à celles du jardin des Tuileries qu'ils prolongent et dont il amplifie l'effet, et du jardin des plantes (23 ha).

Le Champ de Mars appartient à la composition axiale perpendiculaire à la Seine, mettant en perspective l'Ecole Militaire et la colline de Chaillot, sur près d'1,5 km. Au centre de cette pièce urbaine, traversée par la Seine, se tient la Tour Eiffel, monument iconique de Paris à l'échelle internationale.

Le jardin du Champ de Mars est un jardin public de 29.3 ha, construit sur un axe central, autour duquel s'organisent des jardins latéraux, à l'image des compositions classiques des grands parcs parisiens, tels que le jardin des Tuileries (22.5 ha) ou le jardin des plantes (23 ha).

Reliés par la Seine au cœur de l'agglomération dense, ces deux grands espaces verts assurent des continuités végétales avec le jardin des Tuileries, l'Esplanade des Invalides, le Cours la Reine, les jardins du Trocadéro et les Berges de Seine.



Jardins
des Champs-Élysées

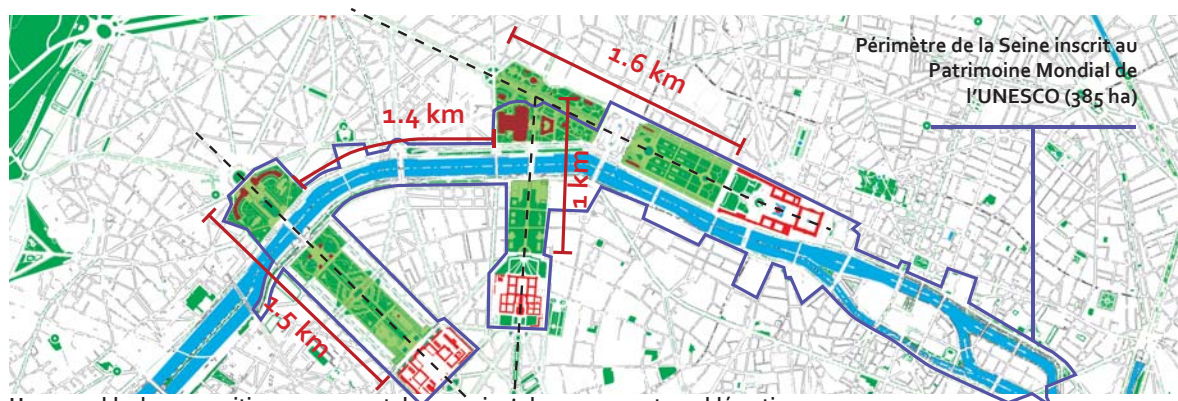
Jardins du
Trocadéro

Jardin des Tuileries

Esplanade
des invalides

Champ-de-Mars

Des espaces verts ouverts le long de la Seine



Un ensemble de compositions monumentales associant des monuments emblématiques

B - Les jardins des Champs-Élysées

Les jardins des Champs-Élysées, site de 30 ha ouvert sur la Seine, dans le prolongement du jardin des Tuileries, offrent un cadre idyllique pour la promenade et les diverses concessions qui s'y sont développées depuis les grandes expositions universelles.

Cet espace vert ouvert au public en permanence jouit d'une attractivité issue de la complémentarité entre les édifices patrimoniaux aux programmations culturelles et événementielles d'une échelle métropolitaine et les jardins «à l'anglaise», dont le nivellement et la composition fine sont l'héritage du XIXe siècle, de Jean-Charles Adolphe Alphand (1858) et de Jules Vacherot (1900).

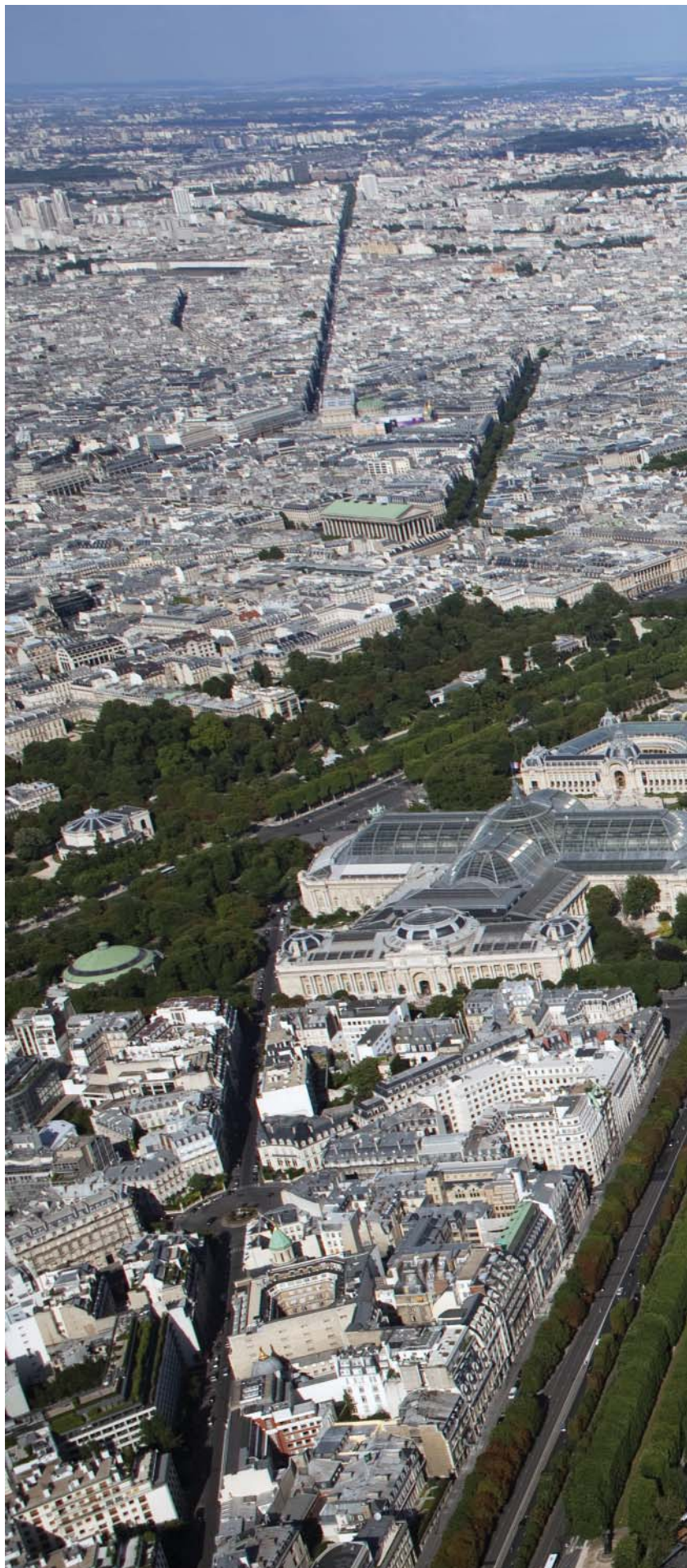
Il bénéficie également de sa position sur l'axe majeur, reliant les Champs-Élysées au jardin des Tuileries.

Cela étant, le site souffre d'une sur fréquentation « locale », le long de l'avenue des Champs-Élysées qui exclue les fréquentations paisibles des jardins.

De même, les concessions génèrent des nuisances qui réduisent autant les espaces d'agrément.

On ne va pas tant aux jardins des Champs-Élysées qu'au Théâtre ou voir des expositions.

Enfin, le développement privatif des concessions, le rythme soutenu des grands événements et la gestion répartie entre de nombreux services participent à la fragmentation et la dévalorisation progressive du site des jardins.





1 - Un parc reliant des sites prestigieux

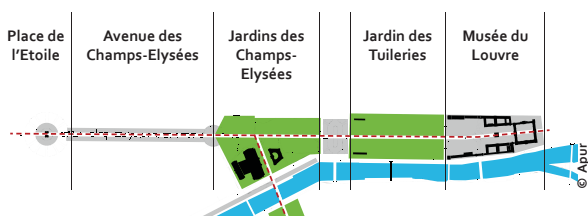
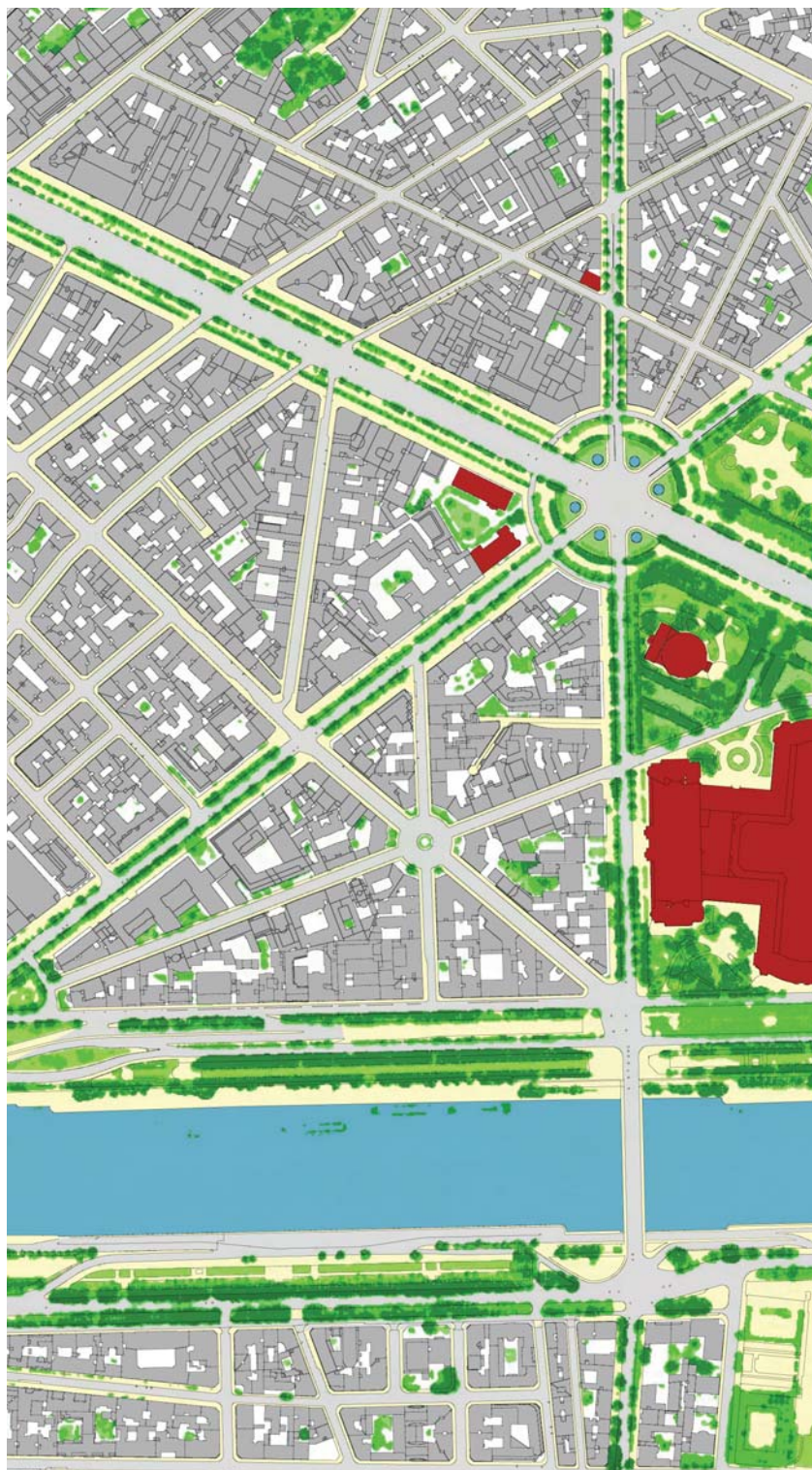
1.1 - Le contexte urbain

Le site est découpé par les voies principales qui délimitent 4 grands ilots d'une emprise de 24 ha qui constituent ensemble «les jardins des Champs-Élysées». Ils composent une forme trapézoïdale qui s'ouvre sur 780 mètres sur la Seine.

A la croisée des deux compositions urbaines monumentales, celle du Palais du Louvre à l'Arc de Triomphe et celle de L'Hôtel des Invalides aux Grands et Petits Palais, ils offrent une promenade qui associe l'échelle du Paris monumental et celle plus intime des espaces verts paysagers du XIX^e siècle.

Les mails plantés sur les grands tracés, la permanence de l'écriture des promenades d'Alphand et l'absence de clôture, assurent la cohérence paysagère du site constitué de jardins différents et d'édifices aux dimensions contrastées.

Les Grand Palais et Petit Palais, édifiés pour l'Exposition Universelle de 1900, enregistrent aujourd'hui une fréquentation de plus de deux millions de visiteurs par an, et on compte 20 millions de promeneurs sur les Champs-Élysées.



Avenue des Champs-Élysées



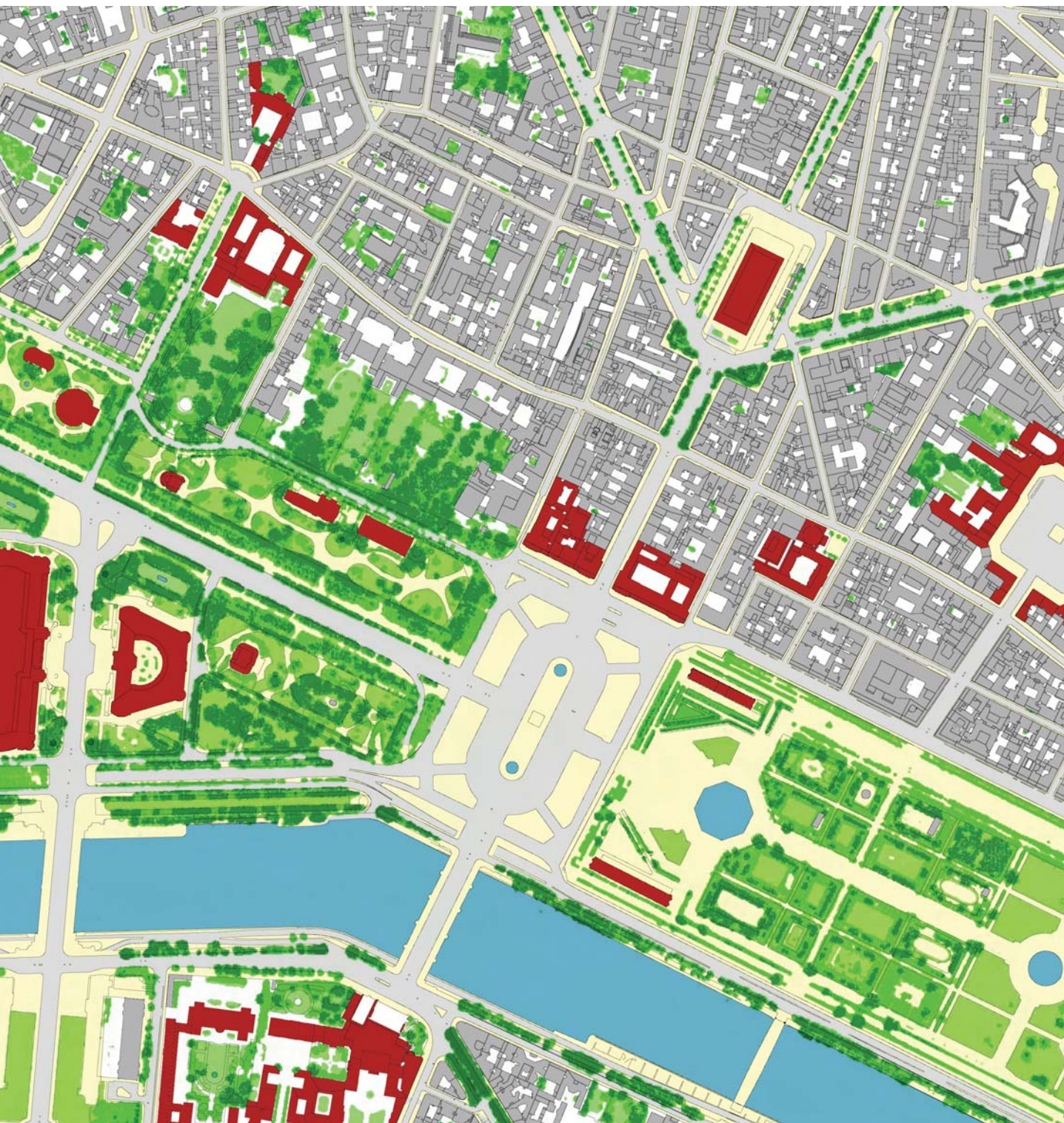
Pont Alexandre III



Place de la Concorde



Des dimensions exceptionnelles : 30 ha, 780 m de façade sur Seine ;
 Une fréquentation internationale et des temporalités multiples : un espace vert équipé ouvert en permanence ;
 Un ensemble cohérent d'édifices à forte valeur patrimoniale, récemment restaurés : Grand Palais et Petit Palais.



Cours La Reine



Berges de Seine



1.2 - Structure paysagère et urbaine

Les jardins des Champs-Élysées s'organisent autour de deux axes majeurs : l'avenue des Champs-Élysées et ses quintuples alignements d'arbres ; l'axe des Invalides, actuelle avenue Winston Churchill, ouvert sur le Grand Palais et le Petit Palais et leurs parterres paysagers symétriques.

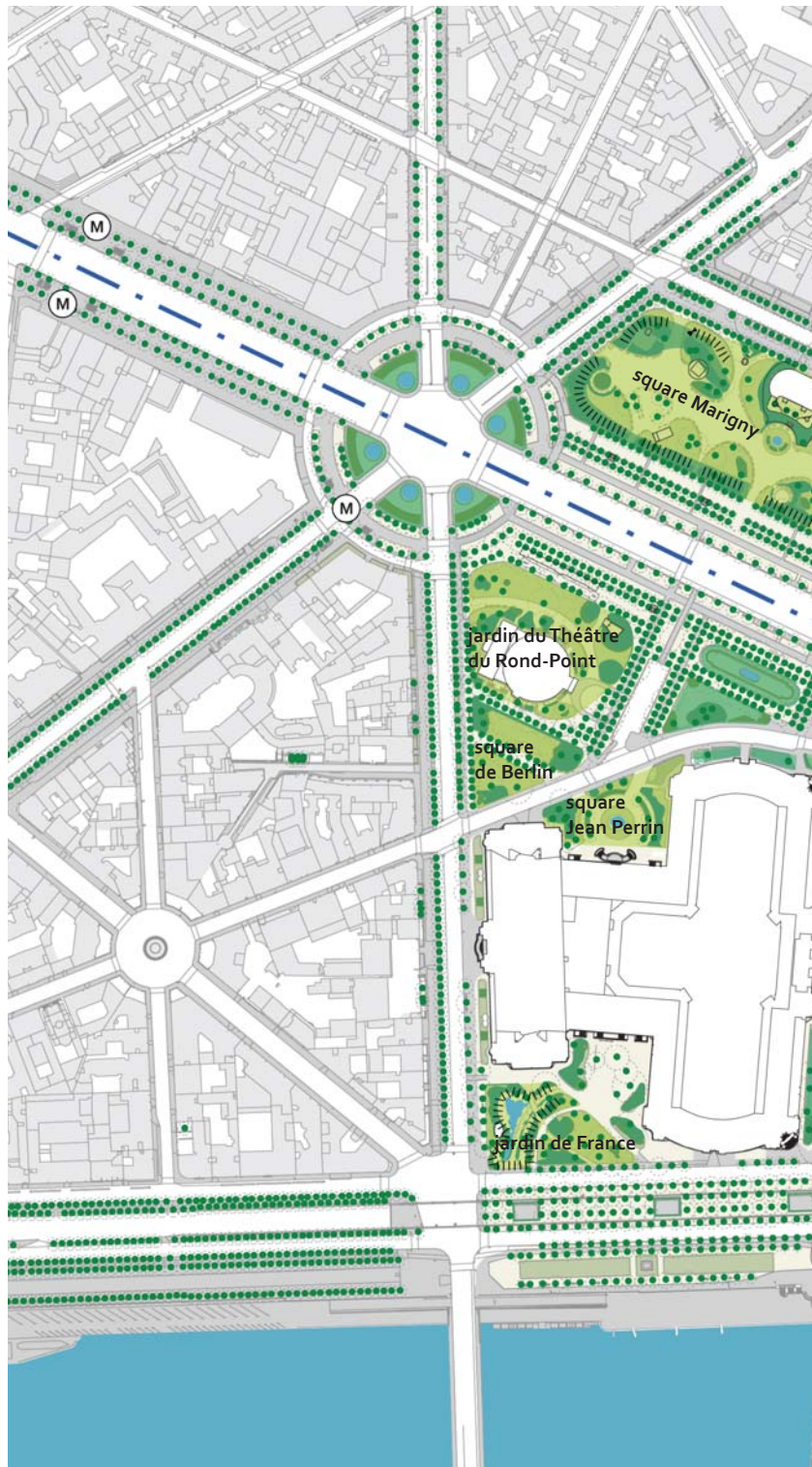
Ils sont tenus en périphérie par trois figures géométriques « classiques » : le cercle du Rond-Point, le rectangle de la place de la Concorde et le linéaire du cours La Reine renforcés par de grands alignements d'arbres.

Au sein de ces tracés régulateurs, les jardins sont répartis de la manière suivante :

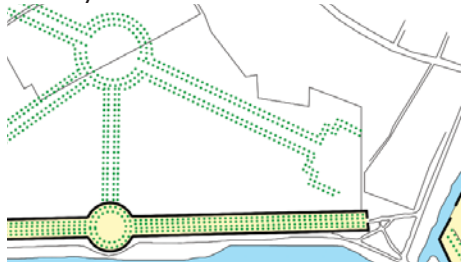
- Au nord de l'avenue des Champs-Élysées, le Jardin des Ambassadeurs est le plus ancien. Il s'inscrit dans la tradition des jardins et promenades d'Alphand. Le square Marigny reprend les grandes lignes de la tradition du XIX^e siècle bien qu'entièrement refait suite à la réalisation du parc de stationnement souterrain qui occupe les 2/3 de son sous-sol
- Au sud de l'avenue, le percement des voies qui bordent et desservent le Grand et le Petit Palais a fragmenté les deux jardins en une multitude de petits espaces à thèmes : le jardin du Théâtre du Rond-Point, le square de Berlin, le square Jean Perrin, le jardin de France, le jardin des abords du petit Palais et le jardin de Paris, auxquels s'ajoutent les nombreux parterres qui bordent les édifices et comblent les vides entre les jardins.

Enjeux

- La fragmentation de l'espace nuit à la cohérence globale des jardins et à leur existence en tant que site : une multitude de jardins ne fabrique pas un jardin ;
- L'évolution et l'agrandissement des concessions en raison de leur attractivité se sont réalisés au détriment du paysage ;
- L'avenue des Champs-Élysées, soumise à un fort trafic routier, n'est plus un axe fédérateur mais un élément de séparation entre les jardins ;
- Les ruptures physiques avec les figures urbaines en périphérie : Rond-Point, Cours la Reine et Concorde, isolent le site de son environnement .

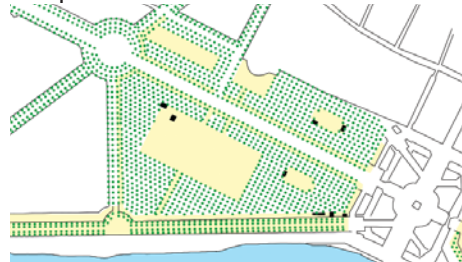


L'axe Royal et le Cours de la Reine



1675 - Le Cours de la Reine se dessine, muré, le long de la Seine. La plaine au nord est traversée par une allée plantée prolongeant l'axe royal.

Un espace boisé



1785 - La place de la Concorde se dessine, les jardins des Champs-Élysées se composent de bosquets et le Cours de la Reine se simplifie.

Une trame orthogonale



1855 - Le palais de l'Industrie s'installe dans les bosquets des jardins des Champs-Élysées et la grande galerie s'installe sur le Cours de la Reine.

Un site ouvert sur la Seine associant deux perspectives monumentales : les Champs-Élysées et l'esplanade des Invalides.

Composition et occupation du site



La trame confirmée



1889 - Sous Alphand, les jardins sont redessinés, le Cours de la Reine restauré et on note une certaine symétrie entre les pavillons.

L'ouverture vers les Invalides



1900 - Construction du Grand et du Petit Palais et du pont Alexandre III, dans l'axe de l'esplanade des Invalides. Transformations radicales du Cours de la Reine.

Des folies disséminées dans les jardins



1937 - Transformations radicales du Cours de la Reine et de la partie sud des jardins.



Contre-allée des Champs-Élysées

© Apur - Benoît Grimbert



Jardin des Ambassadeurs

© Apur - Benoît Grimbert

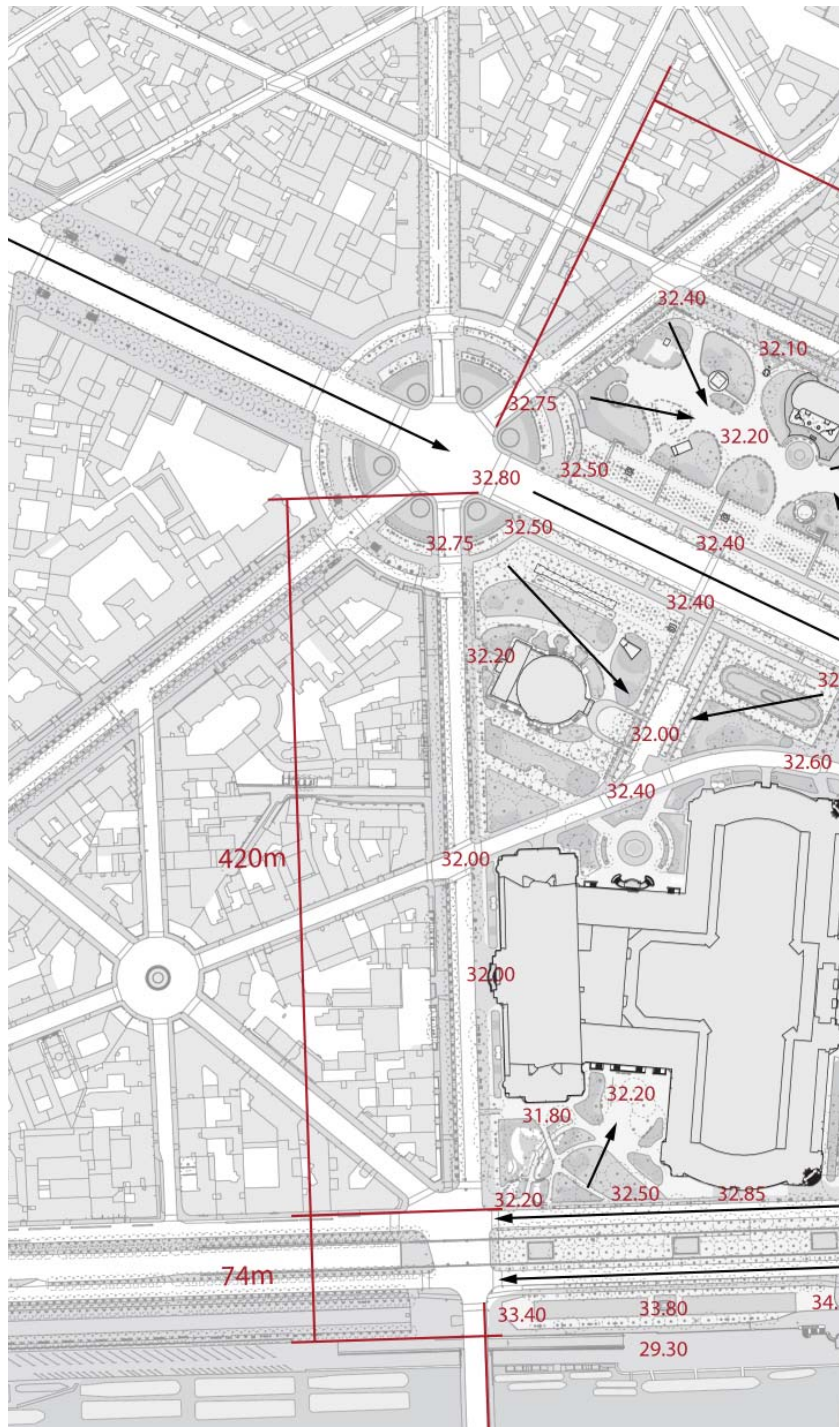


1.3 Principales composantes du paysage : Altimétrie et planimétrie générale des jardins des Champs-Élysées

Le site des jardins des Champs-Élysées s'étend sur un terrain plat, dans la continuité du jardin des Tuileries. Il forme seuil avant la montée vers l'Arc de Triomphe.

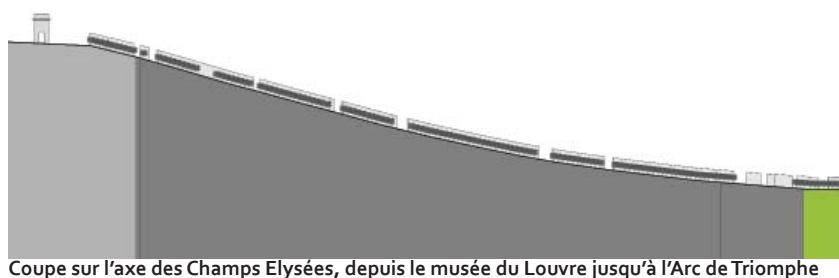
Les quatre îlots des jardins des Champs-Élysées sont nivelés de manière à gérer les eaux pluviales indépendamment de la voirie, comme tout espace vert parisien traditionnel. De plus, dans chaque jardin, les pelouses sont de forme concave pour récupérer et infiltrer les eaux de pluie, maintenant un sol frais et réduisant les besoins en arrosage dans la grande tradition des espaces verts du XIXe siècle.

Ce nivellement permet également de créer un filtre sonore et visuel préservant l'intérieur des jardins du bruit et du mouvement des grandes avenues limitrophes.

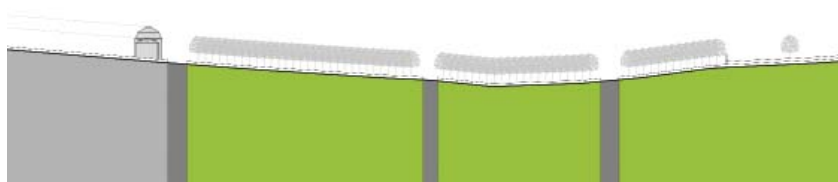


Enjeux

- Le nivellement subtil des jardins au nord de l'avenue, pelouses en « cuvette » et ourlet végétal, permet d'isoler les jardins de l'activité de l'avenue et favorise les sols frais (infiltration des eaux de pluie). Ce dispositif mériterait d'être développé sur l'ensemble du site ;
- L'altération des revêtements de sol (stabilisé, dalles, etc.) compromet l'écoulement gravitaire des eaux de pluie basé sur un nivellement fin et complexe.



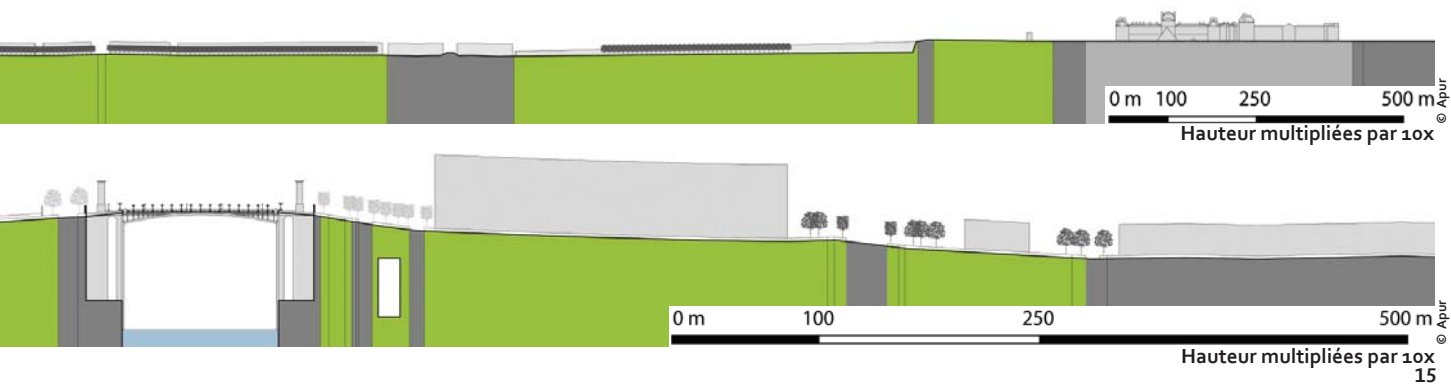
Coupe sur l'axe des Champs Élysées, depuis le musée du Louvre jusqu'à l'Arc de Triomphe



Coupe sur l'axe des Invalides, depuis l'Hotel des Invalides jusqu'à la place Beauvau

Un nivellement fin, favorable au recueillement et à l'infiltration des eaux pluviales.

Altimétrie, formes de pente et dimensions



1.3 Principales composantes du paysage : Nature des sols

Le site des jardins des Champs-Élysées s'étend sur 24 ha, si l'on exclut la chaussée des voies. 5 ha sont occupés par des bâtiments, les 19 ha d'emprises non bâties sont minérales à 70% et végétales à 30%.

La nature des revêtements de sol, très changeante (asphalte, stabilisé, dalles de béton, graviers, pavés et bétons coulé en place), est à la fois l'héritage du XIX^e siècle, avec ses grandes étendues de stabilisé (1/3 du site est en stabilisé) et le résultat d'adaptations ponctuelles liées aux pratiques (plateau asphalté au droit de la sortie de métro Champs-Élysées Clémenceau, cheminements en dalles et/ou asphalte sur les contre-allées, etc.), et liés aux travaux de rénovation (abords du Petit Palais) et de mise aux normes (sécurité et accessibilité).

Les surfaces végétales (6 ha) sont composées de pelouses bordées de massifs arbustifs et de parterres fleuris. Elles accueillent les fontaines ainsi qu'une vaste collection d'arbres remarquables et de sculptures. L'accès aux pelouses est interdit à l'exception de la pelouse située au nord du square de Berlin et de celle au sud du jardin de Paris.

L'eau est très présente sur le site : 17 fontaines, 2 bassins et un cours d'eau artificiel. Elle revêt une fonction architecturale et ornementale importante mais ne constitue pas à proprement parler un réseau structurant.



Enjeux

- Développer une écriture cohérente et unitaire sur l'ensemble du site, limiter l'hétérogénéité des revêtements de sol ;
- Mieux adapter les revêtements aux usages et aux fréquentations : contre-allées des Champs-Élysées, allées des jardins, abords des concessions, etc. ;
- Favoriser une plus grande biodiversité et une meilleure qualité des sols ;
- Réduire l'imperméabilisation des sols ;
- Favoriser l'infiltration des eaux de pluie et adapter la présence de l'eau sur le site aux enjeux liés aux Ilots de Chaleur Urbains.

Dégradation des sols liée à une surfréquentation



Plateau en asphalte au



Une apparence idyllique des jardins mais une dégradation de l'espace public soumis à de fortes fréquentations.



droit de la station de métro



Stabilisé dégradé sur les contre-allées



Allées des jardins, massifs et pelouses





Jardin des abords du Petit Palais

© Apur - Benoît Grimbert



Contre-allée des Champs-Élysées

© Apur



Square Marigny

2 - Accessibilités et fréquentations

2.1 - Desserte en transports en commun et offre en stationnement

Le site est bien desservi par les transports en commun sur les deux axes Concorde-Champs-Élysée et Cours La Reine.

- la ligne 1 du métro concentre la majorité des flux avec deux stations : 'Franklin D. Roosevelt' sur le Rond-Point des Champs-Élysées et 'Champs-Élysées - Clémenceau' à proximité du Grand Palais.
- six lignes de bus irriguent le site (31, 73, 42, 72, 83, 28,) avec 14 stations dont 4 sur le cours La Reine.

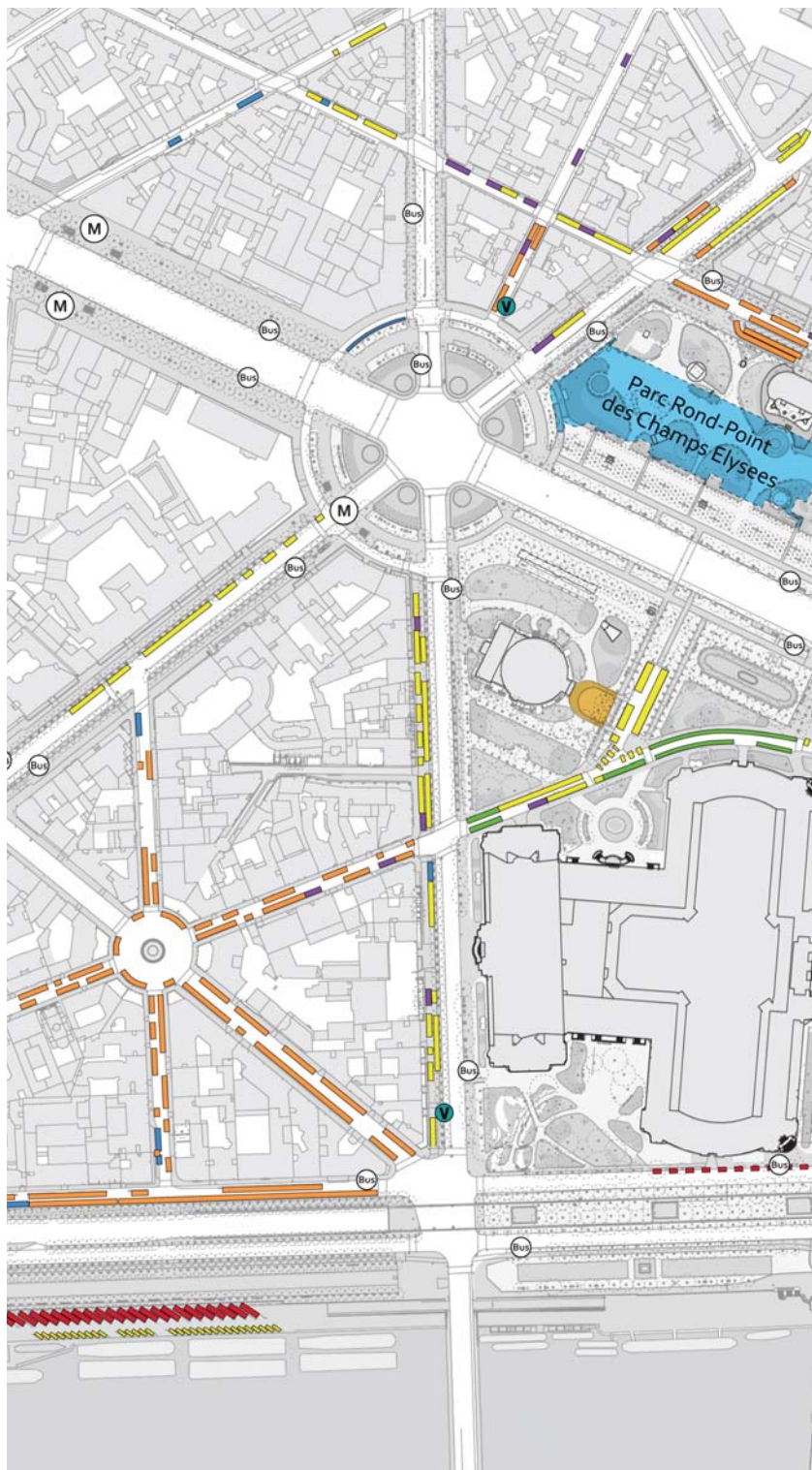
La desserte est complétée par 3 stations Vélib dont une au cœur du site et deux en périphérie, totalisant une offre de 110 Vélib.

Les transports à vocation touristiques, cars et bateaux, se regroupent en façade sur la Seine :

- une escale de Bateaux Bus au port des Champs-Élysées à proximité du pont Alexandre III.
- un parc de cars de tourisme d'une capacité de 32 places sur la contre allée au nord du Cours la Reine entre la place de la Concorde et l'avenue W. Churchill.

L'offre en stationnement se répartit sur l'ensemble du site :

- sur les voies publiques, 700 places sont disponibles. La moitié est des emplacements réservés, comme sur l'avenue du G. Eisenhower (41 places réservées à la police)
- en sous-sol, 2 parkings souterrains totalisent 1737 places :
- Parking du rond-point des Champs-Élysées : 542 places (VINCI, fin DSP 2028) et 331 places (SAEMES, fin DSP 2015)
- Parking Concorde : 864 places (VINCI, fin DSP 2030).



Enjeux

- Le stationnement rotatif autorisé sur les voies au sein des espaces verts pénalise la continuité des cheminements et les continuités paysagères ;
- Le stationnement lié aux concessions et aux événements fractionne et dévalorise les espaces verts ;
- Le stationnement continu sur l'avenue du G. Eisenhower compromet la lisibilité et l'accès au Grand-Palais ;
- Le parc de stationnement des cars de tourisme sur le cours La Reine isole les jardins de la Seine.

Le jardin isolé de la Seine par la voie G. Pompidou



Stationnement sur contre-



- réseau primaire
- réseau secondaire structurant
- réseau de distribution locale
- réseau de desserte

Un site bien desservi, qui ne profite pas pleinement des accès donnés par la voie d'eau.

Stationnement, parking et transports en commun



allée, devant une concession



Parc de stationnement dans l'axe de l'accès principal du GP



Stationnement bi-latéral des cars sur le Cours la Reine





© Apur - Benoît Grimbert

Avenue des Champs-Élysées



© Apur - Benoît Grimbert

Entrée du Grand Palais vue depuis l'avenue de Selves



2.2 - Fréquentations et usages

La fréquentation est inégale sur l'ensemble du site. Elle se répartit selon trois catégories :

La fréquentation touristique internationale :

Elle est la plus importante et prend place sur l'axe 'Royal', le long du trottoir nord de l'avenue des Champs-Élysées. Ce parcours s'inscrit dans les grands circuits touristiques de renommée internationale. La fréquentation est également forte au droit de la station de métro Champs-Élysées-Clémenceau qui dessert les entrées des Grand et Petit Palais. Elle est liée à la programmation culturelle des équipements et à la tenue de grandes manifestations.

Le trottoir sud de l'avenue des Champs-Élysées, entre le Rond-Point et la station de métro Clémenceau, est également fréquenté.

La fréquentation régionale et parisienne :

Cette fréquentation, motivée par les différents équipements disséminés sur le site, théâtres, restaurants et lieux d'exposition, est très inégale du fait des programmations spécifiques de chacun d'eux et des différentes temporalités qui assurent une attractivité diurne et nocturne des jardins. Tous les modes de transports sont utilisés et adaptés à la diversité des profils des usagers.

La fréquentation locale :

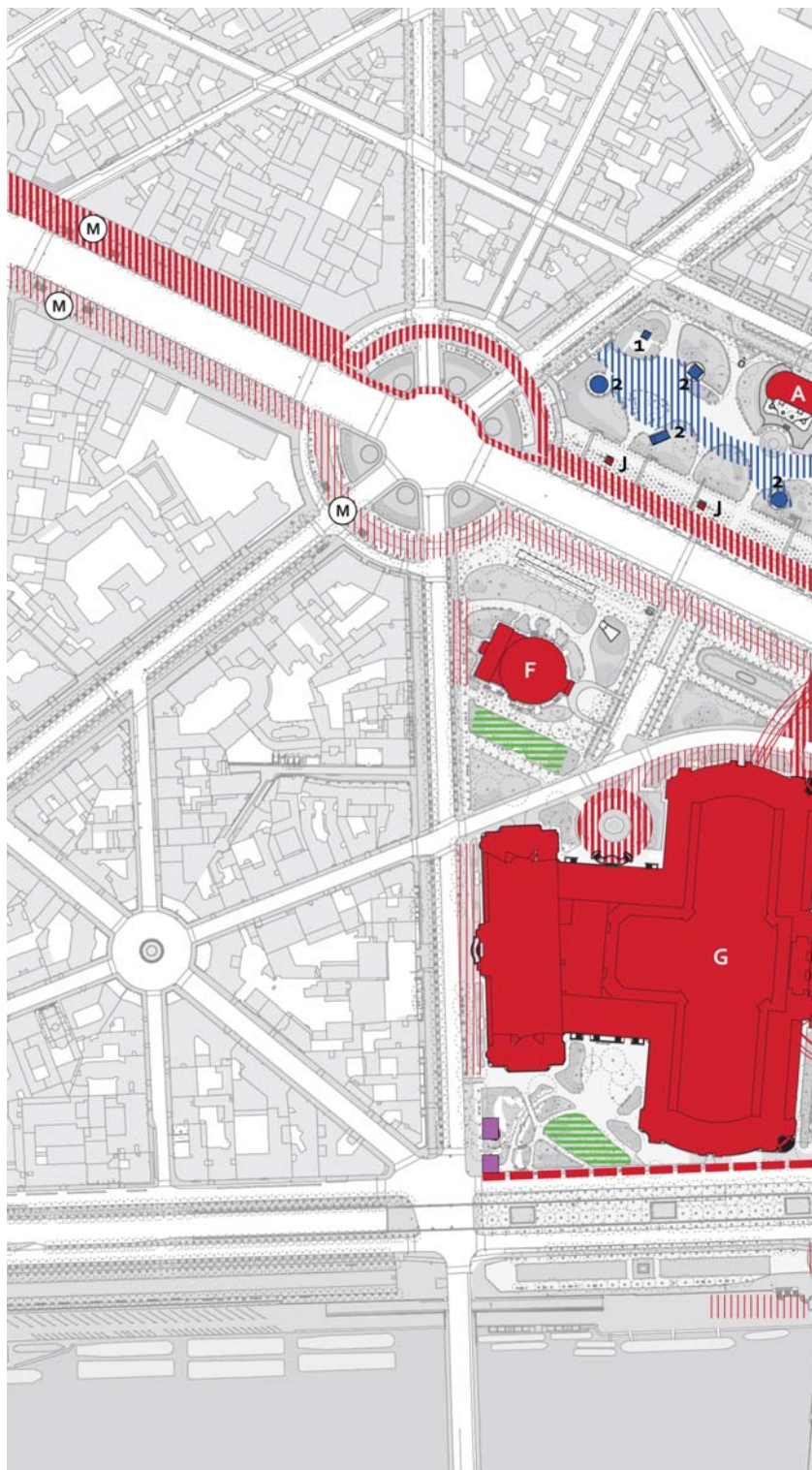
Elle est faible et motivée par les équipements de proximité et la tenue de manifestations locales. Le calme des jardins de la rive nord de l'avenue des Champs-Élysées, attire les employés pour la pause-déjeuner aux beaux jours.

Les fréquentations singulières et ponctuelles :

C'est le cas des pelouses du jardin de France et de celles situées au nord du square de Berlin qui accueillent les pique-niques des groupes scolaires (Palais de la Découverte).

Les pelouses du jardin de Paris, au sud de l'avenue Edward Tuck ne sont, quant à elles, fréquentées que ponctuellement par les usagers des cars de tourisme stationnés sur le Cours la Reine.

Le jardin au droit de la grille du coq du Palais de l'Élysée et les jardins de Paris au nord de l'avenue Edward Tuck, semblent ignorés de tous.



Enjeux

- Adapter la qualité des espaces à l'intensité de leur fréquentation (programmation, revêtement de sol, nivellement, réseaux divers, etc.) ;
- Réduire l'impact de la fréquentation du Grand Palais par une réorganisation des accès (file d'attente et livraison) ;
- S'appuyer sur le Port des Champs-Élysées pour ouvrir de nouveaux accès depuis la Seine vers le site.

Pause déjeuner aux beaux jours



Accès au Grand Palais par



Usages du site, équipements



le métro Clemenceau



Fréquentation sur la rive nord de l'av. des Champs-Élysées



Groupes scolaires à proximité du Palais de la Découverte



2.3 Principaux flux piétons

Le flux majeur se déroule le long du trottoir nord de l'avenue des Champs-Élysées, trottoir ensoleillé qui relie l'Arc de Triomphe au musée du Louvre. Le second flux le plus important est généré par la station de métro Champs-Élysées-Clémenceau. Ces flux sont dirigés principalement vers les accès aux différentes concessions (expositions, théâtre, restaurant) à des jours et des heures spécifiques à chacune.

En comparaison, l'intérieur des jardins n'est que très peu fréquenté, mise à part la traversée du jardin des Ambassadeurs qui permet un accès rapide depuis la station de métro, l'arrêt de bus et le stationnement souterrain de la Concorde, à l'angle nord-ouest de la place de la Concorde, vers les concessions et les jardins.

La fréquentation du trottoir nord de l'avenue des Champs-Élysées est renforcée par l'attractivité des six kiosques de restauration rapide, conçus à l'origine comme un mobilier des parcs et jardins de Paris.

L'offre alimentaire, nécessaire sur cette promenade fortement touristique, n'est pas à la hauteur de la renommée du site.

Elle est pénalisée à la fois par la faible qualité des produits proposés et leurs conditions de préparation liées à la configuration des kiosques.

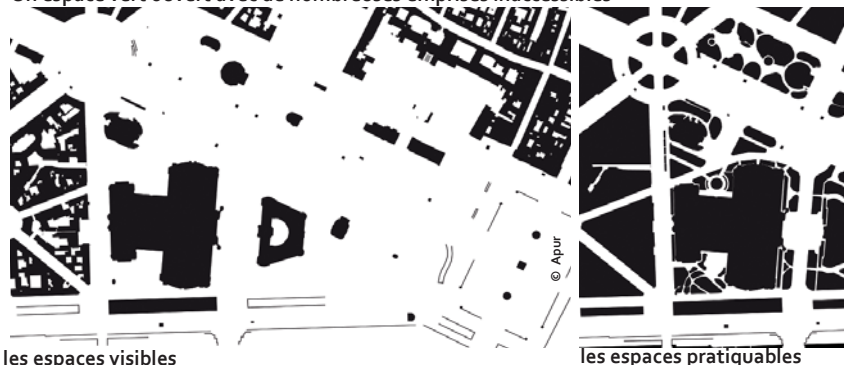
Les altérations architecturales des kiosques : encombrement des parties à claire-voie, présence de signalétique, modification de la toiture, apport d'éclairages divers, ont compromis l'intégration paysagère de ces édifices à l'origine tous identiques. Les kiosques n'ont plus aujourd'hui ce rôle structurant des grandes promenades parisiennes.

Enjeux

- Favoriser les parcours à travers les jardins et retrouver la continuité du cheminement traversant le jardin des ambassadeurs et le jardin de Marigny ;
- Réduire l'impact de la trémie d'accès à la voie express (place de la Concorde) pour désenclaver la promenade en rive sud de l'avenue des Champs-Élysées ;
- Renforcer l'attractivité du jardin de Paris (continuité des parcours, zones de calme, qualités paysagères, etc.) ;
- Rénover/réhabiliter les kiosques pour une meilleure intégration paysagère ;
- Améliorer la promenade par une restauration rapide de qualité.



Un espace vert ouvert avec de nombreuses emprises inaccessibles

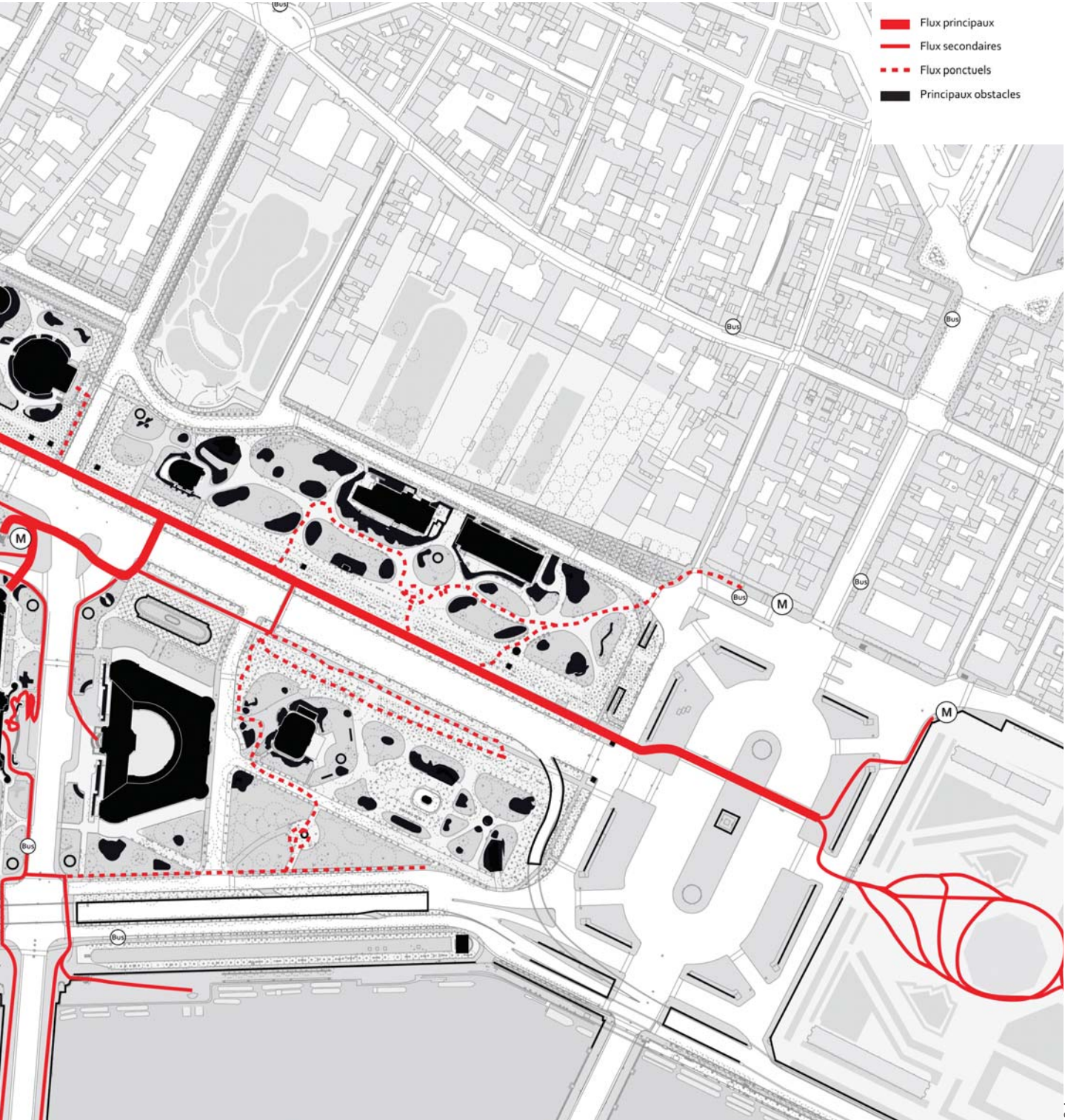


les espaces visibles

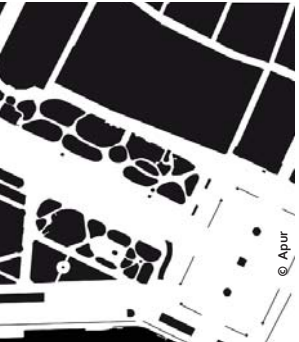
les espaces praticables

Une répartition inégale des flux piétons motivés par les grands équipements et le 'Haut' de l'avenue des Champs-Élysées.

Les piétons



Dépose des cars de tourisme sur le Cours la Reine



Interruption des flux par la trémie d'accès à la voie express







3 - Gestion quotidienne du site

La gestion des jardins des Champs-Élysées se répartit entre trois domaines : celui de la DEVE (13ha), celui de la DVD et de la DPE (12ha), et les différentes concessions (5ha).

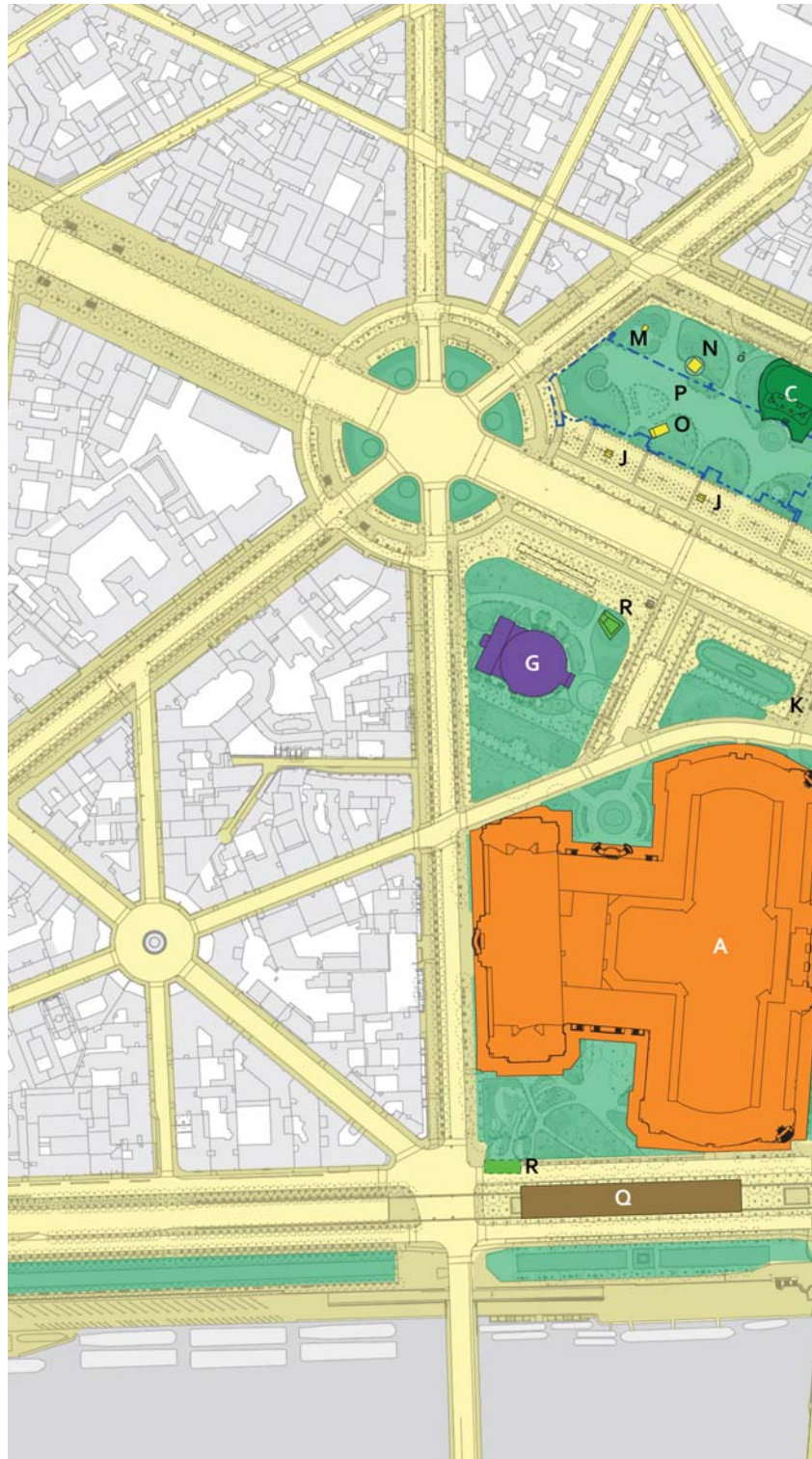
La Division Territoriale de la DEVE dispose de 7 emprises réservées pour ses locaux techniques disséminés sur le site. Ses missions sont : entretien et renouvellement des plantations, du mobilier, des revêtements de sol et des aires de jeux. Elle comprend également la collecte des déchets au sein des espaces verts et l'entretien des sanitaires. 40% des espaces verts sont arrosés en eaux non potable.

La DVD et la DPE ne disposent d'aucun local sur place et se partagent la gestion, l'entretien et le nettoyage des voies publiques. La Division Territoriale de la DVD gère la réfection des revêtements de sol, le mobilier urbain. Les arbres d'alignement sont quant à eux gérés par le service de l'arbre de la DEVE. La Division Territoriale de la DPE assure la collecte quotidienne des déchets, le nettoyage des chaussées et trottoirs, le réseau d'alimentation en eau (AEP et ENP) des jardins et des voies et le réseau d'assainissement. Elle collecte également les déchets des concessions dont les containers sont amenés en bordure des voies, accessibles aux engins.

Les concessionnaires gèrent leur bâtiment et ses abords, dans le cadre des Conventions d'Occupation Précaire du Domaine Public de la Ville de Paris (COPDP). Les concessions sont attribuées et renouvelées par différents services selon leur activité : DDEEES, DF, DAC, DEVE ou la DVD. La DEVE et la DVD-DPE sont systématiquement associés à la rédaction des COPDP. Au quotidien, le suivi des concessions intègre une procédure administrative faisant intervenir un nombre important de services : les dysfonctionnements sont constatés par les agents des Divisions Territoriale (DEVE, DPE, DVD) ; ils en informent leurs responsables ; cette information est relayée vers les différents services gestionnaires des COPDP ; leurs agents constatent les dysfonctionnements et agissent pour faire respecter les conventions.

Enjeux

- Définir une maîtrise d'ouvrage commune pour la gestion et l'entretien du site ;
- Adapter la gestion différenciée des espaces verts sans nuire à ses qualités paysagères et historiques ;
- Renforcer et adapter les infrastructures aux contraintes spécifiques du site et de ses sollicitations : Ilots de Chaleur Urbains, réseaux, revêtements des sols ;
- Mieux prendre en compte le contexte urbain pour une gestion durable du site : évacuation des déchets par la Seine, optimisation du réseau ENP, etc.



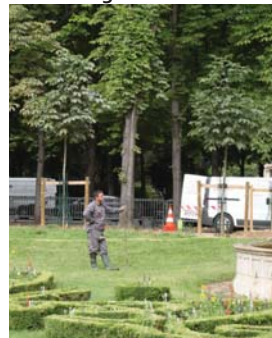
40% des espaces verts arrosés en Eau Non Potable.



Eau Potable

Eau Non Potable

Des ouvrages de fontainerie



Gestion du site



bien entretenus



Collecte des déchets des concessionnaire et de l'espace public



Un entretien quotidien des espaces verts



4 - Concessions et événements

4.1 - Concessions et activités

Les jardins des Champs-Élysées accueillent 22 concessions : théâtres, salles d'exposition, grands restaurants, kiosques de vente à emporter, jeux pour enfants, stationnement souterrains, etc. Chacune des concessions, selon son activité, fait l'objet d'une convention (COPDP) avec un service de la Ville de Paris (DDEES, DAC, DF, DEVE, DVD, etc.).

Actuellement, la programmation des concessions a pris le pas sur la perception du paysage des jardins des Champs-Élysées. On ne va plus se promener dans les jardins, on va au théâtre, voir une exposition, un événement. Les jardins sont devenus un support transparent.

L'implantation dans les jardins des Champs-Élysées représente une plus-value importante pour les concessionnaires (notoriété du site, cadre exceptionnel des jardins, fréquentation, etc.).

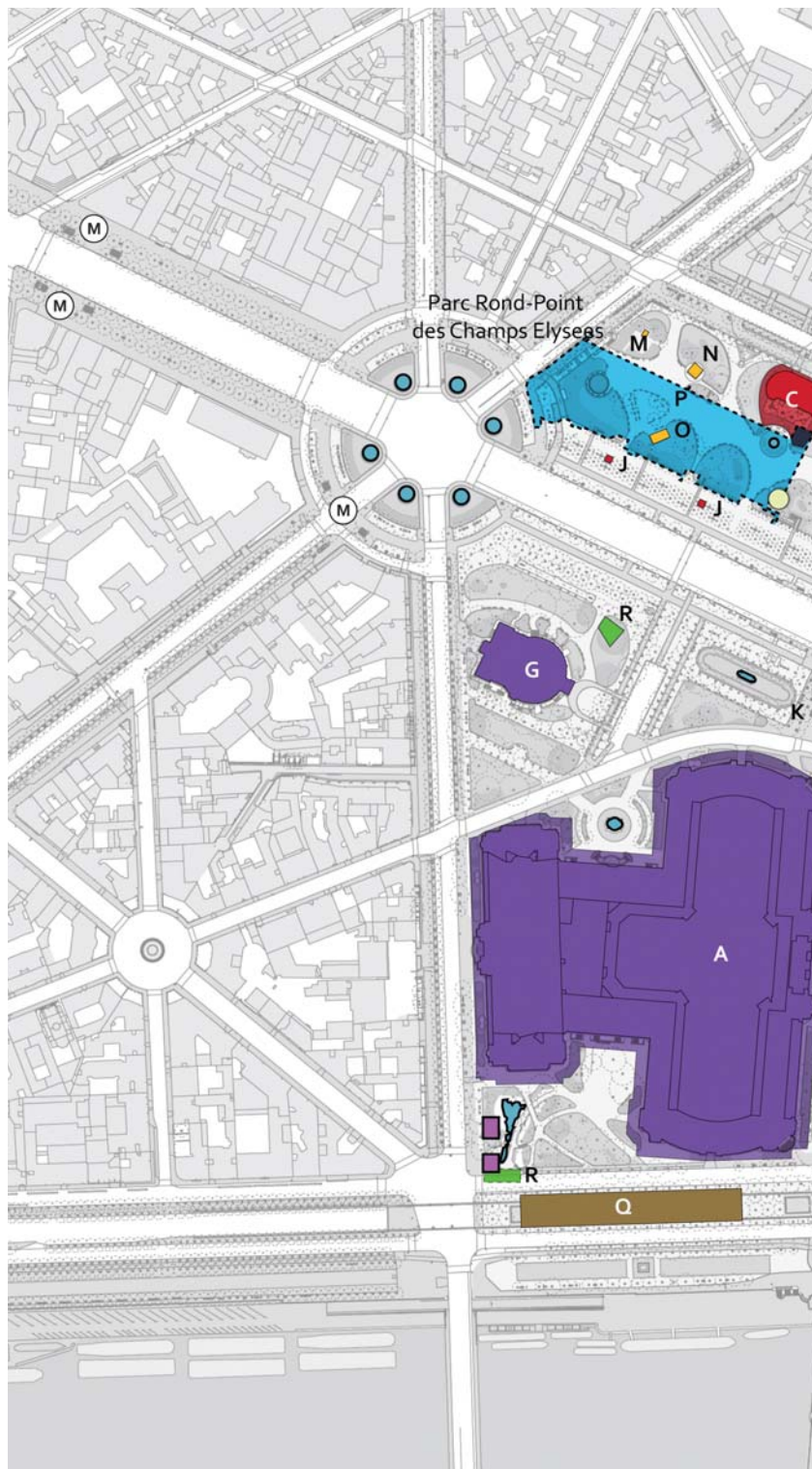
Les COPDP ont pour objet d'encadrer l'activité et le développement des concessions en accord avec la bonne préservation des qualités du site. Les COPDP ont des échéances variées, fin 2013 pour le restaurant Le Doyen et le Studio Gabriel, courant 2016 pour le pavillon des Ambassadeurs (Espace Cardin), le Pavillon Élysée-Le Notre et le théâtre du Rond-Point et en 2042 pour théâtre Marigny. Les COPDP de 5 des 9 kiosques qui jalonnent la promenade de l'avenue des Champs-Élysées, arrivent à échéance courant 2014. Les kiosques parfois mal entretenus et altérés par des concessionnaires ont perdu les caractéristiques architecturales spécifiques du mobilier des jardins du XIX^e siècle.

La configuration particulière du site, vaste espace ouvert et patrimonial, impose des règles d'usage contraignantes pour le concessionnaire : stationnement, livraisons, déchets, entretien, relation avec les jardins, etc.

Un développement mal encadré des concessions pourrait à terme altérer de façon irréversible la cohérence paysagère à l'origine de l'attractivité et de la renommée du site.

Enjeux

- Encadrer le développement des concessions, à l'occasion du renouvellement des COPDP, en les situant dans le contexte et les enjeux d'évolution des jardins;
- Diminuer l'impact des concessions dans les jardins (transparence des R-d-C, insertion des espaces de services, etc.);
- Réduire les emprises dévolues au stationnement lié aux usagers et au personnel des concessions;
- Réorganiser les livraisons et la collecte des déchets au profit des qualités paysagères et des pratiques quotidiennes dans les jardins en s'appuyant sur les différentes temporalités des concessions.



Stationnement des véhicules de livraison dans les jardins

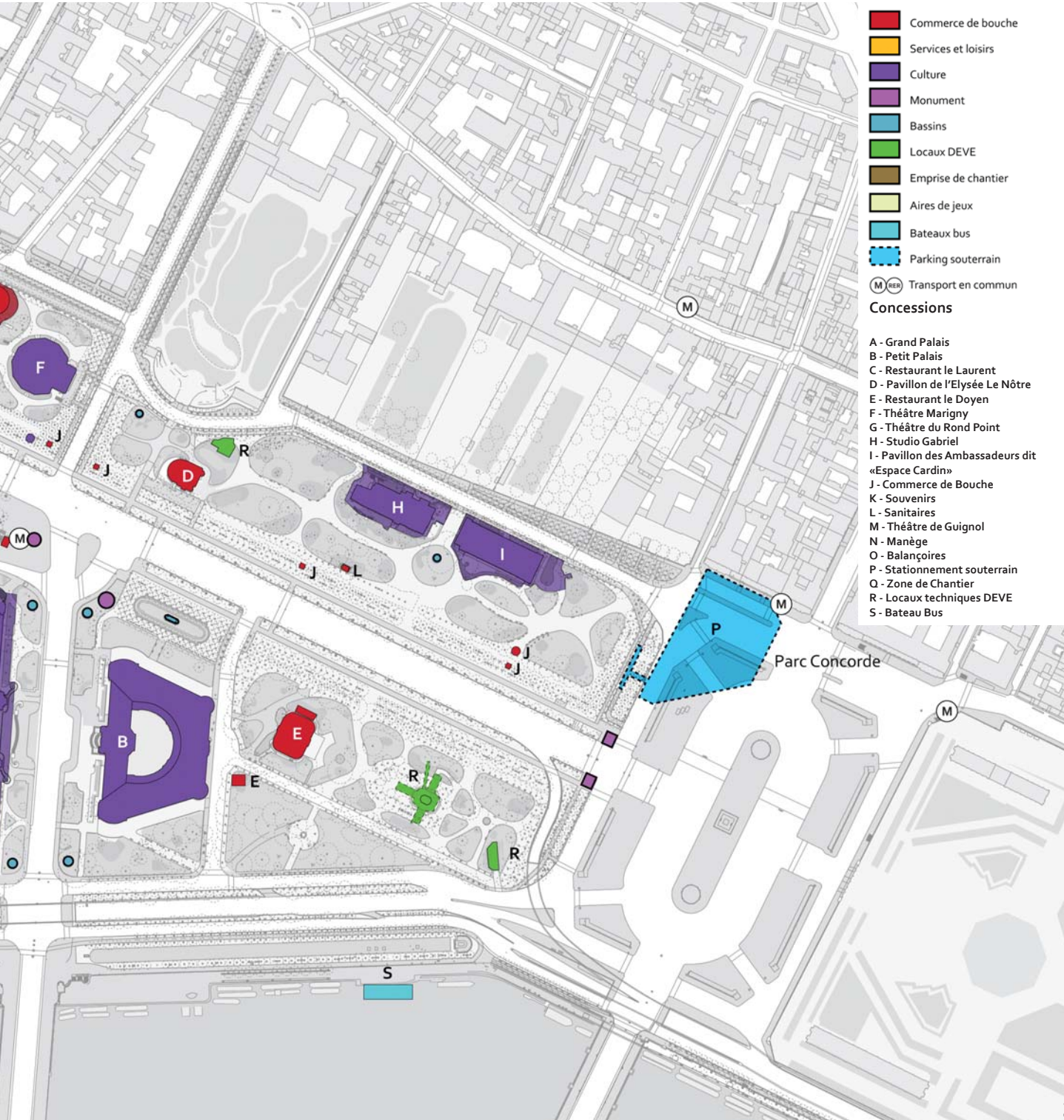


Aménagements privés en



L'attractivité héritée de la complémentarité entre les activités et les jardins ouverts, remise en cause par un développement privatif des concessions.

Fonctions et concessions



discontinuité avec les jardins Occupation peu valorisante des contre-allées



Espace de service dans l'axe central des jardins





Théâtre Marigny

© Apur



Kiosque de l'avenue des Champs-Élysées

© Apur



4.2 - Evénements internationaux et nationaux

Les jardins des Champs-Élysées, avec le Champ de Mars, sont les deux sites les plus sollicités pour l'organisation d'événements nationaux et internationaux. Les demandes d'autorisation pour ces deux sites augmentent d'année en année.

Les jardins des Champs-Élysées accueillent des événements culturels, sportifs ou commerciaux, pour la plupart récurrents, durant 170 jours par an en moyenne, montage et démontage inclus.

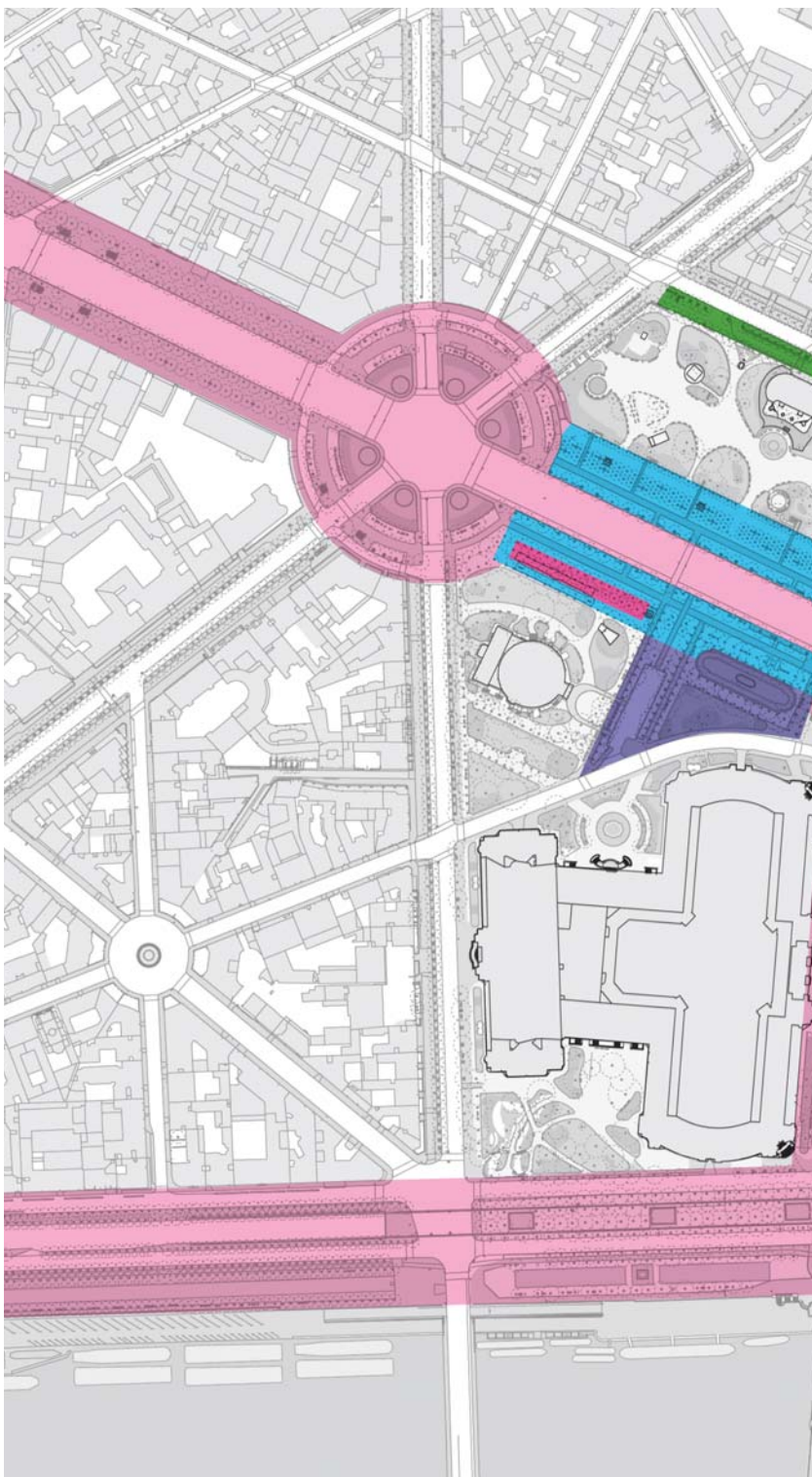
Sur cet axe emblématique de Paris, la majorité des événements se déroulent sur les contre-allées, longues de 700 m et large de 30m chacune. L'organisation de ces événements génère une logistique importante liée à leur forte fréquentation: barrières, corbeilles, sanitaires, signalétique et éclairage spécifique. Les jardins, en arrière plan, servent de base vie, de lieu de service et de stockage. La Délégation Générale à l'Événement et au Protocole (DGEP) et la DEVE délivrent, au nom du Maire de Paris, les autorisations, assorties d'un cahier des charges encadrant le montage, la sécurité, les branchements et la publicité.

Sur les 19 grandes manifestations autorisées en 2011, 4 ont un impact fort sur le site : le défilé du 14 juillet, l'arrivée du Tour de France, le marathon de Paris et le Village de Noël. Ces événements autorisés sur les voies publiques ont des effets collatéraux dans les jardins (dégradation des végétaux, piétinement, prolifération de déchets,...)

Ces événements compromettent le bon fonctionnement des concessions : manque de coordination entre le Village de Noël et les kiosques par exemple.

A cette occasion, la Circonscription Fonctionnelle de la DPE s'associe à la Division Territoriale pour assurer le nettoyage des voies. Depuis la création de Paris Plage en 2001, la gestion des événements a évolué avec la mise en œuvre de moyens adaptés. A titre d'exemple, le marché de Noël génère 20m³ de déchets par jour pendant 4 semaines et 15m³ au démontage, en partie évacués par la route.

La DEVE assure le nettoyage des jardins impactés par les événements qui se tiennent sur le domaine de la voirie.



Enjeux

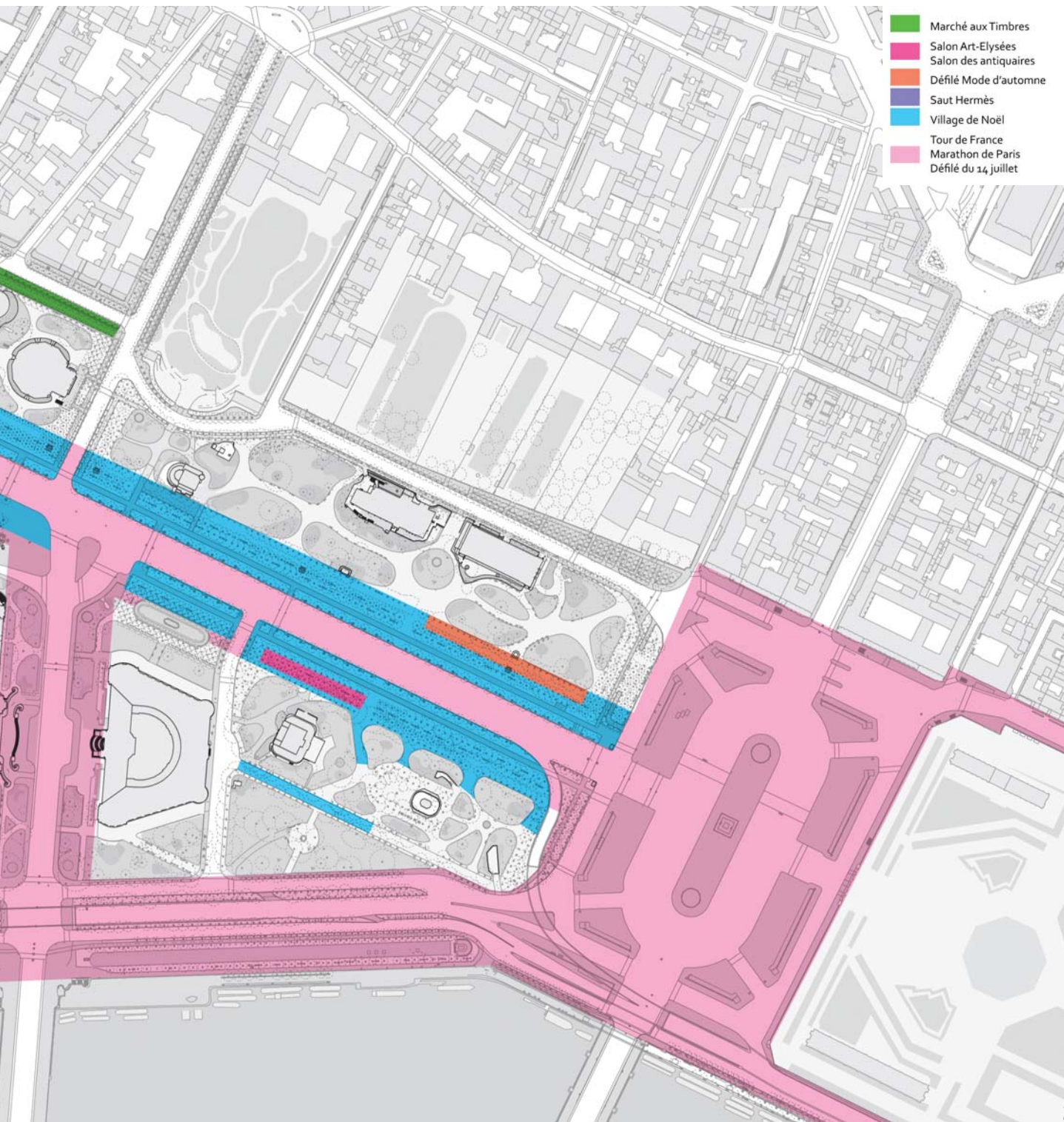
- Préciser à l'occasion des COPDP les grands enjeux paysagers et patrimoniaux du site, pour une parfaite intégration des événements et une gestion plus respectueuses du site ;
- Améliorer le confort du public et des forains lors des manifestations : aménager les contre-allées et mieux encadrer la logistique.

Aménagement temporaire du sol, peu valorisant Un événement populaire sur une avenue



De nombreux évènements dans un site prestigieux, au détriment des jardins.

Occupation par les évènements



prestigieuse

Nombre de jours de manifestation autorisées sur le site en 2011 (jaune : 1 manifestation - orange : 2 manifestations)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31
janvier																															
fevrier																															
mars																															
avril																															
mai																															
juin																															
juillet																															
août																															
septembre																															
octobre																															
novembre																															
décembre																															



© Mairie de Paris – Jean-Baptiste Gurilat

© Apur

© Apur

5 - Projets en cours

Liste non exhaustive

Projets de la DEVE :

- Réaménagement des massifs et fontaines du Rond-Point des Champs-Élysées (à l'étude).

Projets de la DVD sur l'Avenue des Champs-Élysées :

- Implantation des points d'alimentation en eau destinés au Village de Noël 2013;
- Aménagement d'une piste cyclable sur l'avenue (en cours).

Travaux de réhabilitation des concessions :

- Le Théâtre Marigny 2013-2015 (PC déposé);
- Le restaurant le Doyen (à l'étude);
- Les 8 kiosques -chalets de vente (à l'étude).

Projet de la Rmngp : Schéma directeur de restauration et d'aménagement du Grand Palais:

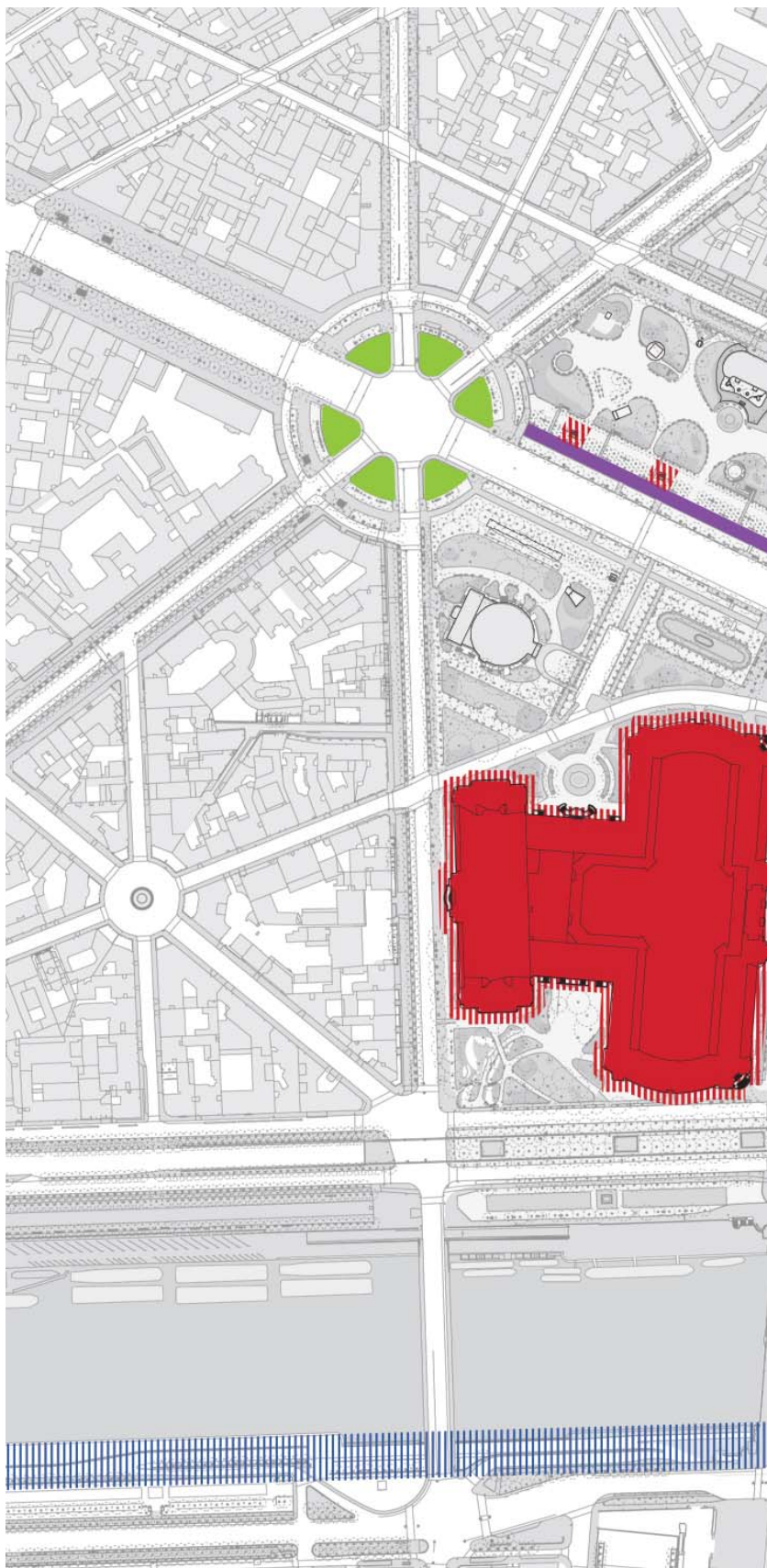
- Validation 2011 ;
- Réception à l'horizon 2023 ;
- Désignation du lauréat début 2014 parmi les 4 équipes sélectionnées : l'agence norvégienne Snøhetta associée à l'agence française Search et à Sylvain Dubuisson ; l'agence Duthilleul associée au groupe AREP ; l'agence LAN, associée à Mathieu Lehanneur et l'atelier Philippe Madec associé à Laboratoire Intégral Ruedi Baur.

- Projet des berges de Seine :

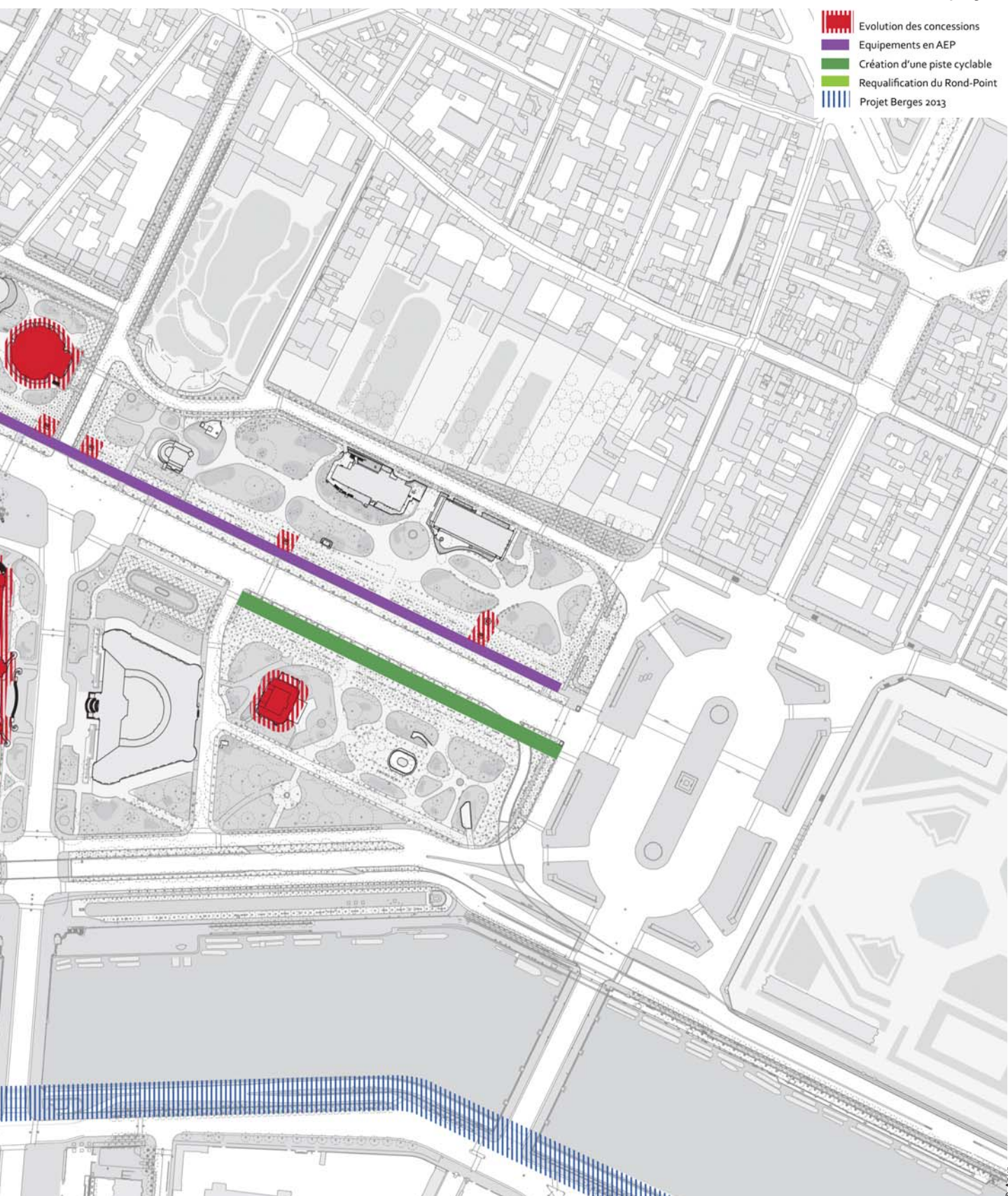
Berge 2013, rive gauche :
Inauguration : juin 2013.

Enjeux

- Utiliser ces projets au bénéfice de l'amélioration générale de la fréquentation du site.



Sites des projets



Principaux enjeux et premiers éléments d'évolution

Structure paysagère et urbaine : retrouver la lisibilité des compositions et réduire les coupures dues à la circulation automobile.

- La fragmentation de l'espace nuit à la cohérence globale des jardins et à leur existence en tant que site. Une multitude de jardins ne fabrique pas un jardin ;
- L'évolution et l'agrandissement des concessions en raison de leur attractivité se sont réalisées au détriment du paysage ;
- L'avenue des Champs-Élysées, soumise à un fort trafic routier, n'est plus un axe fédérateur mais un élément de séparation entre les jardins ;
- Les ruptures physiques avec les figures urbaines en périphérie : Rond-Point, Cours la Reine et Concorde, isolent le site de son environnement.

Altimétrie et planimétrie : conforter le nivellement particulier des jardins, gérer les eaux de pluie.

- Le nivellement subtil des jardins au nord de l'avenue, pelouses en « cuvette » et ourlet végétal, permet d'isoler les jardins de l'activité de l'avenue et favorise les sols frais (infiltration des eaux de pluie). Ce dispositif mériterait d'être développé sur l'ensemble du site ;
- L'altération des revêtements de sol (stabilisé, dalles, etc.) compromet l'écoulement gravitaire des eaux de pluie basé sur un nivellement fin et complexe.

Nature des sols : simplifier les matériaux de sol, les adapter aux fréquentations, réduire les sols imperméables.

- Développer une écriture cohérente et unitaire sur l'ensemble du site, limiter l'hétérogénéité des revêtements de sol ;
- Mieux adapter les revêtements aux usages et aux fréquentations : contre-allées des Champs-Élysées, allées des jardins, abords des concessions, etc.
- Réduire l'imperméabilisation des sols, favoriser l'infiltration des eaux de pluie et adapter la présence de l'eau sur le site aux enjeux liés aux Ilot de Chaleur Urbain.

La desserte en TC et l'offre en stationnement : remanier le stationnement lié aux concessions et au tourisme.

- Le stationnement rotatif autorisé sur les voies au sein des espaces verts pénalise la continuité des cheminements et les continuités paysagères ;
- Le stationnement lié aux concessions et aux événements fractionne et dévalorise les espaces verts ;
- Le stationnement continu sur l'avenue du G. Eisenhower compromet la lisibilité et l'accès au Grand-Palais ;
- Le parc de stationnement des cars de tourisme sur le cours La Reine isole les jardins de la Seine.

Fréquentations et usages : adapter aménagements et niveaux de fréquentation.

- Adapter la qualité des espaces à l'intensité de leur fréquentation (programmation, revêtement de sol, nivellement, réseaux divers, etc.) ;
- Réduire l'impact de la fréquentation du Grand Palais par une réorganisation des accès (file d'attente et livraison) ;
- S'appuyer sur le Port des Champs-Élysées pour ouvrir de nouveaux accès depuis la Seine vers le site.

Principaux flux piétons : favoriser les continuités des parcours piétons à travers les jardins.

- Favoriser les parcours à travers les jardins et retrouver la continuité du cheminement traversant le jardin des ambassadeurs et le jardin de Marigny ;
- Réduire l'impact de la trémie d'accès à la voie express (place de la Concorde) pour désenclaver la promenade en rive sud de l'avenue des Champs-Élysées ;
- Renforcer l'attractivité du jardin de Paris (continuité des parcours, zones de calme, qualités paysagères, etc.).

Gestion quotidienne : maîtrise d'ouvrage commune et adaptation des infrastructures.

- Définir une maîtrise d'ouvrage commune pour la gestion et l'entretien du site ;
- Adapter la gestion différenciée des espaces verts sans nuire à ses qualités paysagères et historiques ;
- Renforcer et adapter les infrastructures aux contraintes spécifiques du site et de ses sollicitations: ICU, réseaux, revêtements des sols ;
- Mieux prendre en compte le contexte urbain pour une gestion durable du site : évacuation des déchets par la Seine, optimisation du réseau ENP, etc.

Les concessions : réduire leur impact.

- Encadrer le développement des concessions, à l'occasion du renouvellement des COPDP, en les situant dans le contexte et les enjeux d'évolution des jardins ;
- Diminuer l'impact des concessions dans les jardins (transparence des R-d-C, insertion des espaces de services, etc.) ;
- Réduire les emprises dévolues au stationnement lié aux usagers et au personnel des concessions ;
- Réorganiser les livraisons et la collecte des déchets au profit des qualités paysagères et des pratiques quotidiennes dans les jardins en s'appuyant sur les différentes temporalités des concessions.

Les événements : aménager pour une gestion plus respectueuse du site.

- Préciser à l'occasion des COPDP les grands enjeux paysagers et patrimoniaux du site, pour une parfaite intégration des événements et une gestion plus respectueuses du site ;
- Améliorer le confort du public et des forains lors des manifestations : aménager les contre-allées et mieux encadrer la logistique.

Bibliographie

ALPHAND A. Exposition Internationale de 1889 à Paris. Monographie. Palais, Jardins, Constructions diverses, Installations Générales Publication achevée sous la direction de A. PACARD, Paris, Edition ROTHSCCHILD, 1882-1895.

ALPHAND A. Les promenades de Paris, Paris, Connaissance et mémoires, 2002.- 246 p.

APUR, 2011, Situation et perspective de la place de la nature à Paris, cote APU 2411

BRESLER H. il faut qu'un jardin soit ouvert ou fermé. Monument Historique, N° 142 janvier 1986, Paris : Caisse Nationale des Monuments Historique p17-23

BOULINGRIN Agence, Jardins des Champs-Élysées-Cours la Reine, Etude historique, paysagère et architecturale, étude sous la direction la DPJEV de la ville de Paris présentée en septembre 2001

COURTIN N. Paris Grand Siècle, Places, Monuments, Eglises, Maisons et Hôtels Particuliers du XVIII^e siècle. Paris : édition Parigramme, 2008, 209 p.

CHOAY F. Haussmann et le système des espaces verts parisiens, Revue de l'Art N° 29 1975, p83-89

CHADYCH D., LEBORGNE D., 2007, Atlas de Paris. Évolution d'un paysage urbain, Paris : Parigramme, 219 p.

Exposition Universelle de 1900, Développement historique de la Place de la Concorde, des Champs-Élysées et de l'Esplanade des Invalides, Parallèle de fragments du Plan de Paris, Imprimerie Nationale 1896.

HAUSSMANN Eu. Mémoires du baron Haussmann. 1853-1870. Grands travaux de Paris. Tome 1 : Le plan de Paris, les services d'ingénieurs, voie publique, promenades et plantations. Edition Paris, Guy Durier, 1979.- 268p. 34 ill.

HENARD Eu. Etude sur les transformations de Paris, Paris, l'Equerre ,1982

LEBORGNE D. les Champs-Élysées et leur quartier, ouvrage collectif, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, édition Castalia

LORTIE A., Paris s'exporte, édition Picard, Pavillon de l'Arsenal

PERROT, A. Ch. ROUBERT, J.-L. Grand Palais : des techniques modernes pour une rénovation fidèle.- in Cahiers techniques du bâtiment, octobre 2004, n°246.- p. 20-25

POUSSE J. Fr. convalescence d'un géant, restauration du Grand Palais, Paris, in Technique et Architectures janvier 2005, N° 475, p114-115

PINON P., 2002, Atlas du Paris haussmannien, Paris : Parigramme, 209 p.

TEXIER S., Les parcs et jardins dans l'urbanisme parisien, XIX^e-XX^e siècles, Délégation à l'Action Artistique de la Ville de Paris, édition : IG Castuera-Pamplona, 2001

RECUEIL MARIGNY, Projets pour la Place de la Concorde, 1753, édition PARIS Musées, décembre 2002

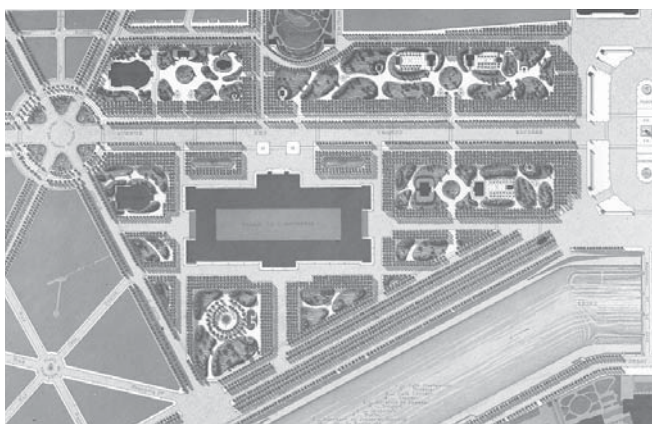
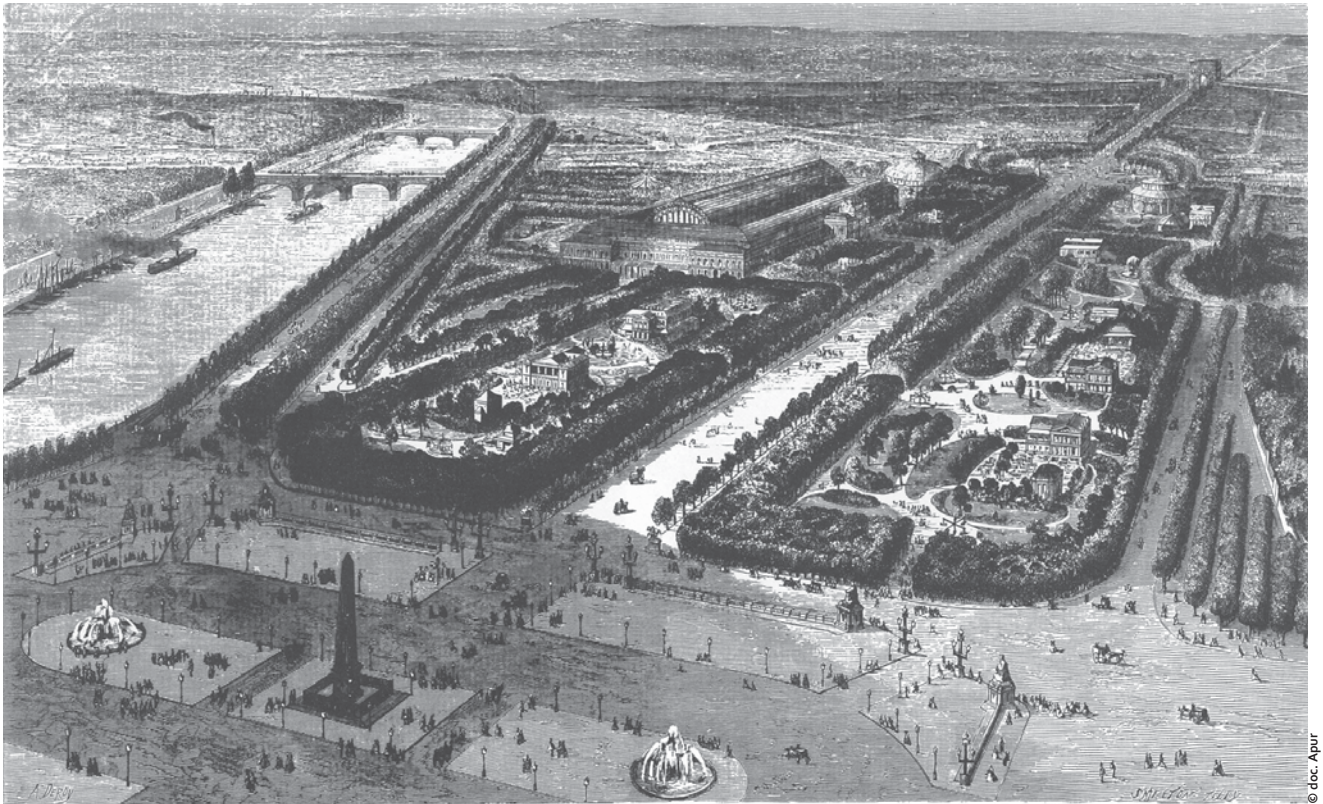
VACHEROT J., les parcs et jardins au commencement du XX^e siècle, Paris, Ed. Octave Douin, 1908.- 475p. Ill., coupes



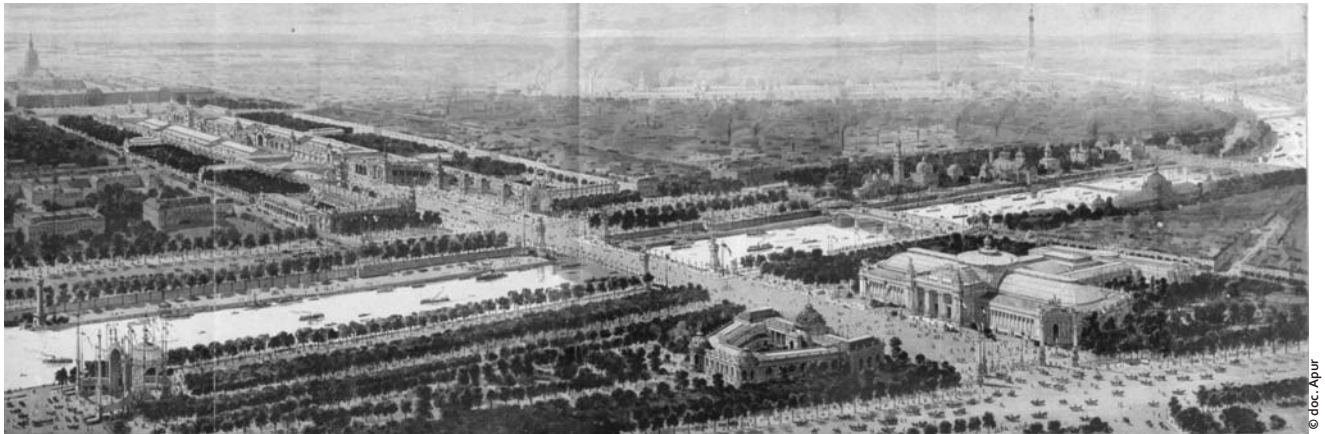


Annexes

Deux temps forts de l'histoire des jardins des Champs-Élysées



1858 transformation des jardins par l'administration municipale (in les promenades de Paris - Alphand)

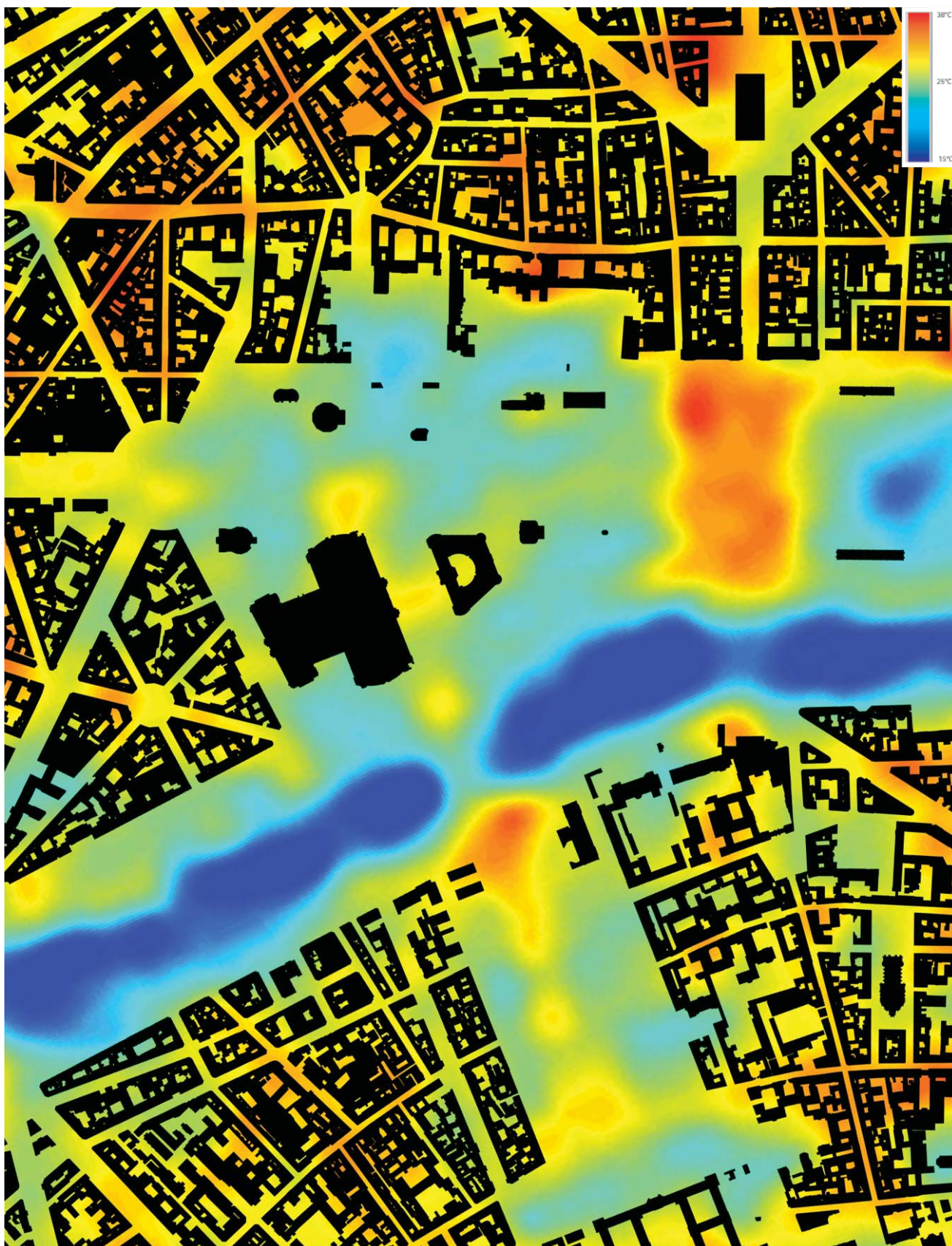


Les jardins des Champs-Élysées et la Seine lors de l'Exposition Universelle de 1900

Éléments pour une approche durable de la ville

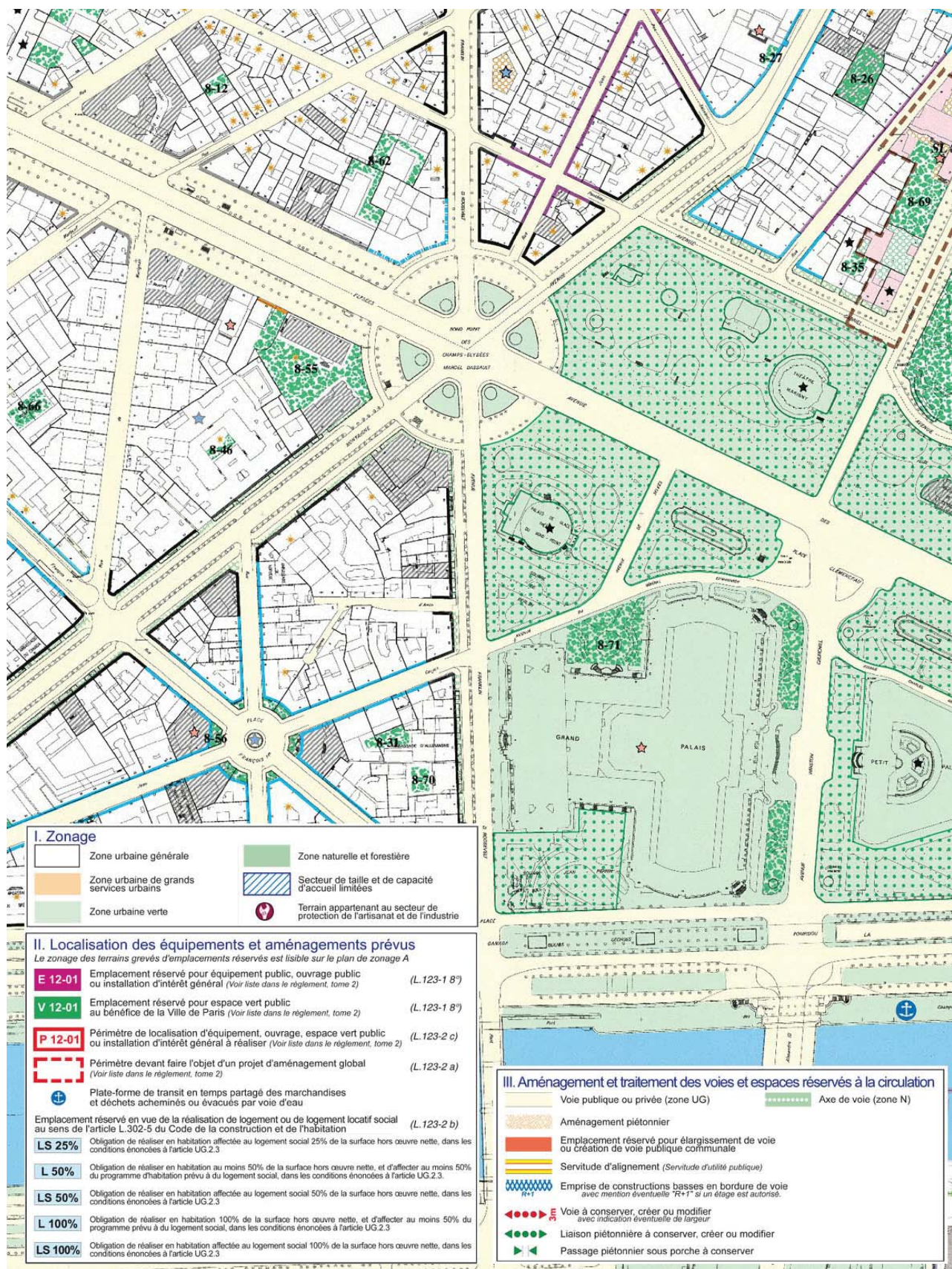


Carte des strates végétales - source : APUR - proche infrarouge, MNE-MNT 2008, InterAtlas

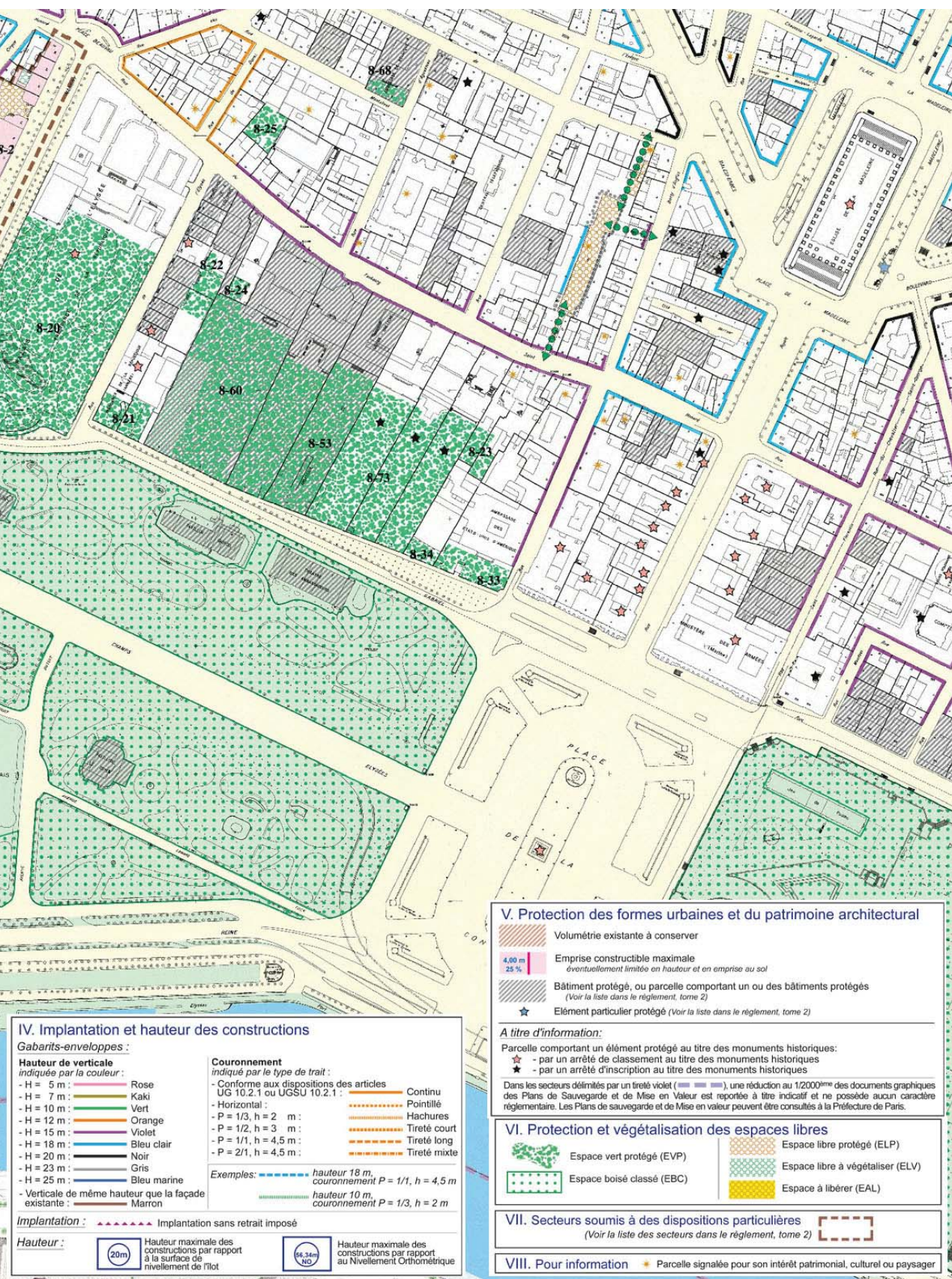


Thermographie d'été (août 2010) - source : Interatlas - APUR

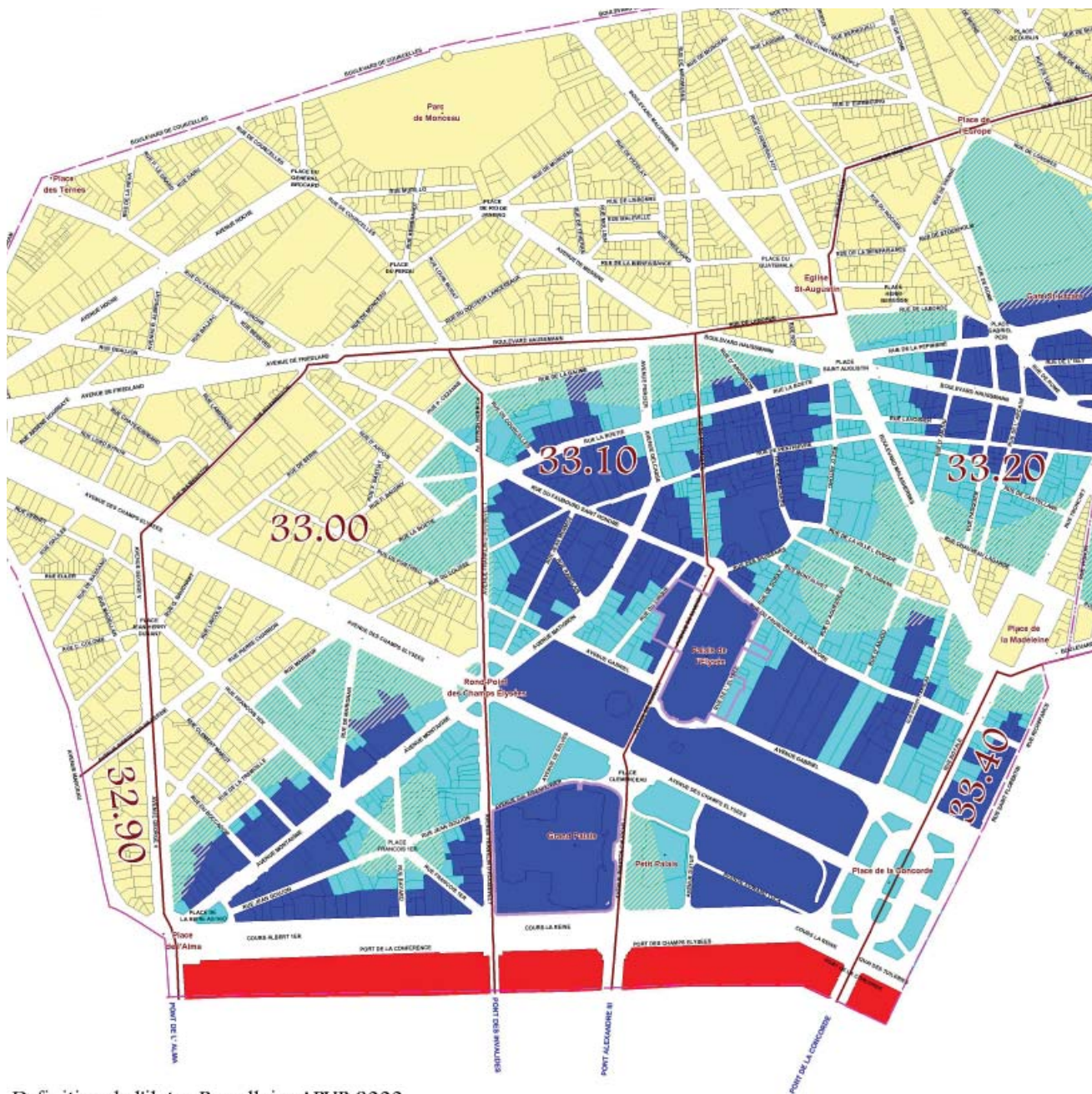
Protection réglementaire des espaces verts au PLU



Extrait du PLU de la Ville de Paris



Présence de la Seine : gestion du risque



Definition de l'ilot = Parcellaire APUR 2000

Legende

-  Zone bleu sombre (incluse dans l'alea)
-  Zone bleu sombre hachuree
-  Zone bleu clair (incluse dans l'alea)
-  Zone bleu clair hachuree
-  Zone rouge
-  Secteurs strategiques pour le developpement economique et social de Paris ou d'interet national
-  PHEC en m suivant le nivellement general de la France (dit IGN69) et limites des casiers qui leur sont associes
-  Limites de parcelles (situation Decembre 1998)
-  Limites d'arrondissements

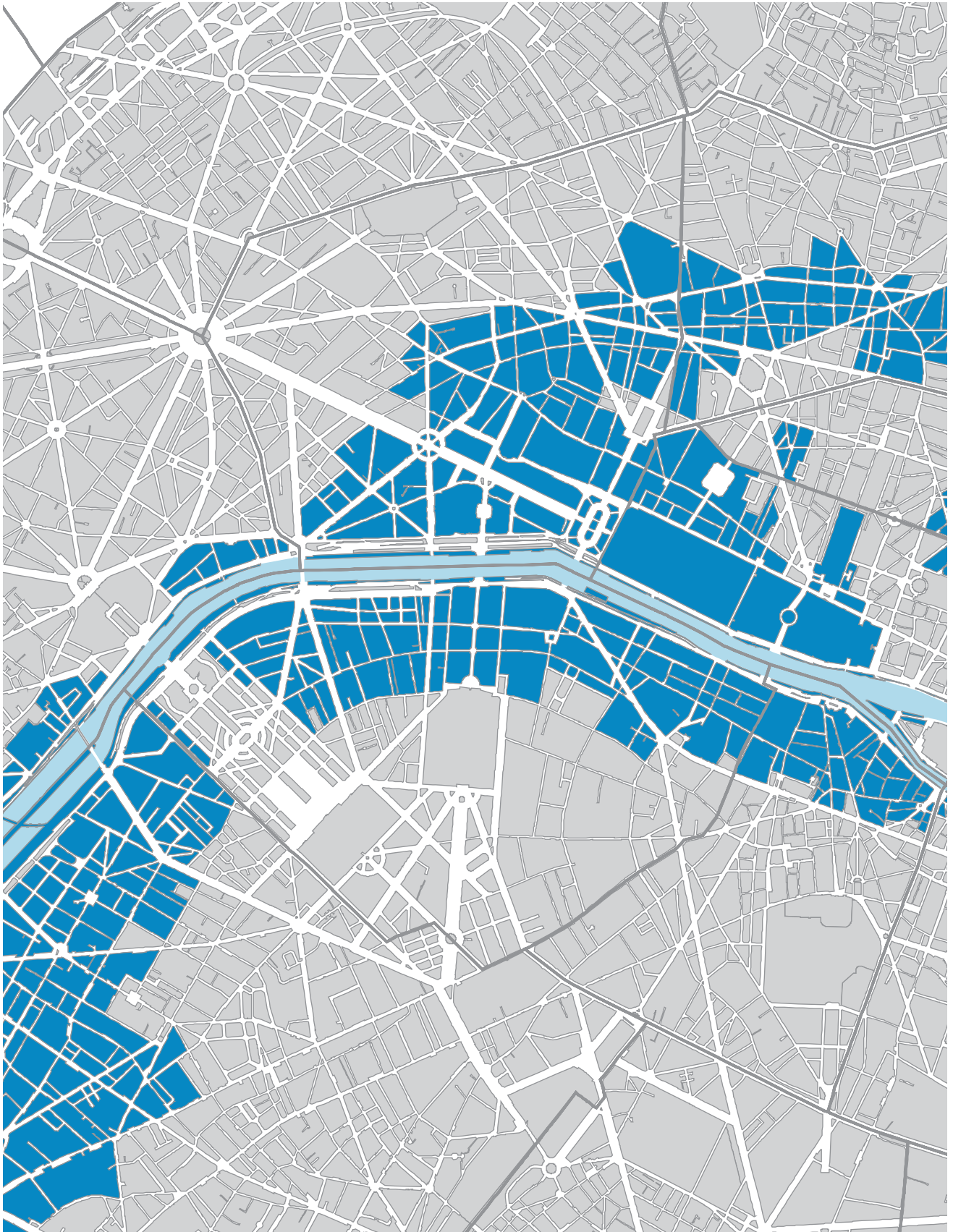
Extrait du PPRI de la Ville de Paris

Dispositions spécifiques en zone bleu clair :

- Les niveaux situés en dessous de la cote des PHEC excluent tout logement
- Les bâtiments doivent, chaque fois que possible, prévoir un accès donnant sur une voirie qui permette de rejoindre les zones non inondées par des voiries submergées par moins d'un mètre d'eau.
- Le changement de destination de locaux ayant leur plancher en dessous de la cote des PHEC peut s'effectuer au profit de logements à condition qu'au moins 50% de la SHON de chacun des logements créés soit située au-dessus de la cote des PHEC.

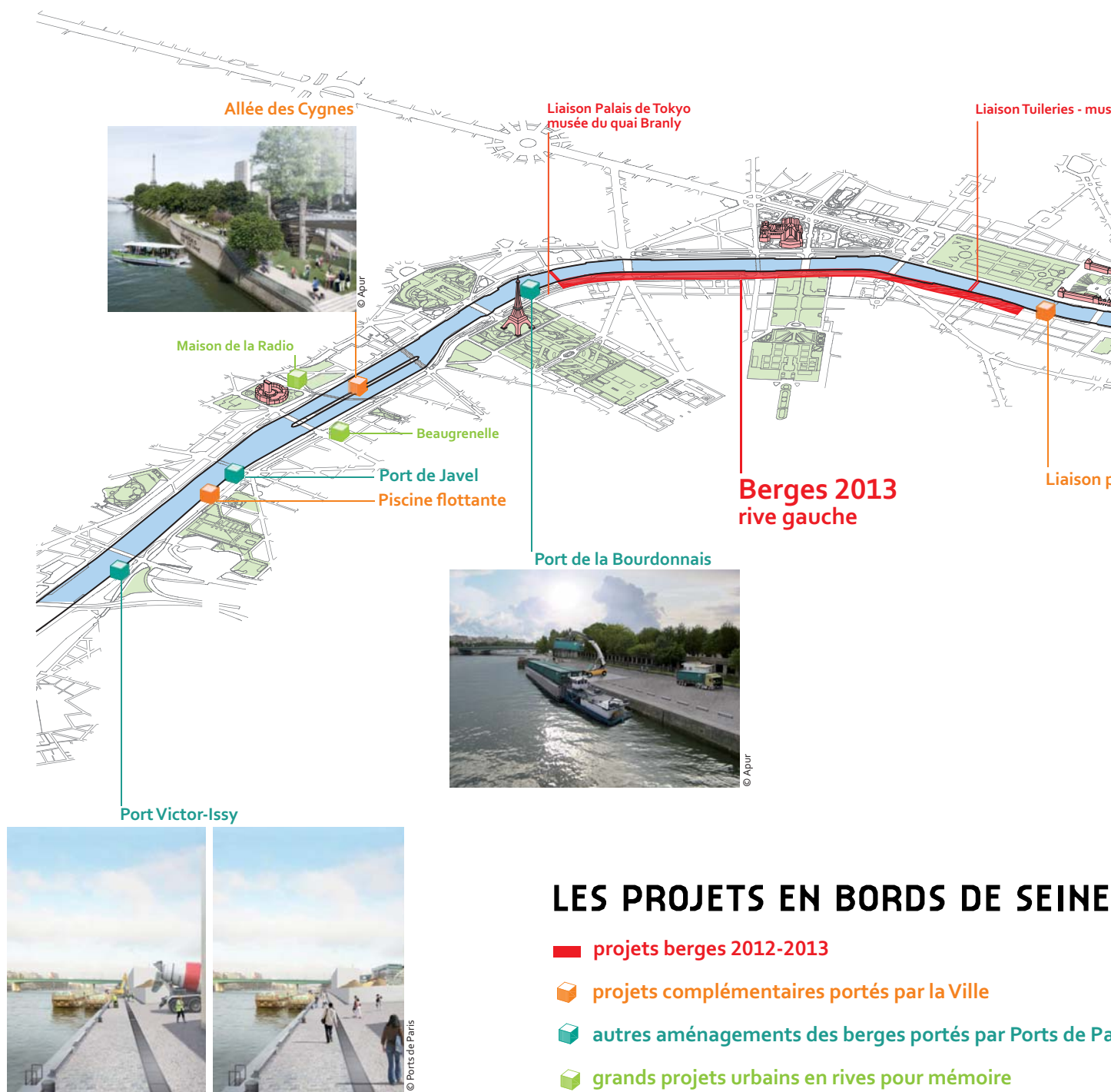
Dispositions spécifiques en zone bleu sombre :

- Les niveaux situés en dessous de la cote des PHEC excluent tout logement
- Les bâtiments doivent, chaque fois que possible, prévoir un accès donnant sur une voirie qui permette de rejoindre les zones non inondées par des voiries submergées par moins d'un mètre d'eau.
- Le changement de destination de locaux ayant leur plancher en dessous de la cote des PHEC ne peut s'effectuer au profit de logements.



Plan de l'aléa lié à une crue de type 1910 - Ilots affectés par un risque d'inondation centennale - source IGN BDTOPO APUR 2004

Ouverture de Paris sur le fleuve : projet Berges 2013



Extrait du projet des berges de Seine à Paris - source APUR

ée d'Orsay

Berges 2012 rive droite

La Samaritaine

Passage de l'Eclusier



© Apur

Liaison 12^e
bassin de l'Arsenal

Espace port de Bercy



© Apur

ont Royal

Promenade
R. Capitant

Jussieu

Liaison Docks en Seine

Gare d'Austerlitz

Port d'Austerlitz



© Ports de Paris

Bercy Charenton

Massena
Brunesseau

Battellerie



© Lacoudre architecte

Port National



© Atelier Lion

Port de Tolbiac



© Apur



© Julien Vallé

ris

Deux grands espaces verts parisiens Champ de Mars et Champs-Élysées

Diagnostic prospectif

1 - Les jardins des Champs-Élysées

L'étude dresse un diagnostic prospectif de deux grands espaces verts ouverts de Paris : les jardins des Champs-Élysées et le Champ de Mars, éléments déterminants du paysage monumental le long de la Seine.

Inscrits dans les circuits touristiques de renommée internationale, ces deux espaces verts très fréquentés présentent des dysfonctionnements susceptibles d'altérer de façon irréversible leurs qualités d'usage et leurs cohérences paysagères.

Ce premier document porte sur les jardins des Champs-Élysées dont il définit les principaux enjeux et les pistes d'évolutions envisagées sur les thèmes suivants :

- la structure paysagère et urbaine ;
- les principales composantes du paysage ;
- l'accessibilité et les fréquentations ;
- la gestion quotidienne ;
- les concessions et les événements.